

CONTRIBUTION | OCTOBRE 2023

Un horizon pour les fermes d'élevage : restructurer et diversifier



Les auteurs :

- Claire Escande, Terre de Liens
- Louise Le Provost, Fondation pour la Nature et l'Homme
- Elyne Etienne, Fondation pour la Nature et l'Homme
- Fabrice Ruffier, Terre de Liens
- Sophie Rigondaud, Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

Remerciements :

Nous tenons à remercier chaleureusement les agriculteurs et agricultrices ayant contribué à la réalisation de cette étude en témoignant de leur parcours de restructuration-diversification.

Nous tenons également à remercier les experts qui ont relu et apporté leur regard critique sur cette étude : Lucile Rossigart (Institute for Climate Economics), Astrid Bouchedor (Terre de Liens), Sixtine Prioux (Civam), Raphaël Bellanger (Fadear).

Enfin, nous souhaitons remercier les techniciens et techniciennes de chambres d'agriculture, de coopératives agricoles, d'organismes à vocation agricole et rural (ONVAR) ou encore d'associations travaillant sur les questions agricoles ayant pris le temps de partager avec nous leurs expériences de terrain.

► *Photos : iStock-SimonSkafar; TDL-Eléonore Henry de Frahan ; TDL-Midi-Pyrénées-Laurence Pitois ; TDL-Claire Escande ; TDL-Aquitaine-Lea Dubreuilh ; Atelier Paysan*

SOMMAIRE

Résumé pour décideurs	4
-----------------------------	---

Introduction

A. L'élevage français face à de multiples défis : humains, économiques et écologiques	6
B. La restructuration-diversification : une solution pour répondre à ces défis ?.....	11

I- La restructuration-diversification : une solution prometteuse à développer

A. De bonnes conditions d'emploi et de travail sur les fermes restructurées.....	14
B. Des pratiques plus durables après restructuration.....	16
C. Des fermes intégrées à leur territoire.....	18

II- La restructuration-diversification : une solution prometteuse, mais à quel prix ?

A. Une nécessaire et parfois coûteuse adaptation de l'outil de production.....	20
B. Quelles adaptations pour quels élevages ?.....	23
C. Trois exemples de fermes restructurées aux parcours différents	24
D. Une nécessité : développer l'accompagnement pour multiplier et pérenniser les restructurations	28
E. L'indispensable prise en compte des frais de stockage ou de portage foncier.....	29

III - Des filières mises au défi de leur propre restructuration ?

A. Circuits courts, circuits longs : entre choix et contraintes pour les producteurs.....	30
B. Déspécialisation et reterritorialisation : vers une transition généralisée des filières ?	31

IV- Comment développer la restructuration ? Nos recommandations

<i>Recommandation n°1</i> : lancer un réseau d'expérimentations d'une cinquantaine de projets de restructuration-diversification.....	33
<i>Recommandation n°2</i> : ajouter des scénarios de restructuration dans le diagnostic transmission en cours de développement dans le cadre du PLOA	34
<i>Recommandation n°3</i> : conditionner les aides à l'investissement à des critères de durabilité et en flécher une partie vers la restructuration-diversification des exploitations.....	34
<i>Recommandation n°4</i> : déployer massivement les dispositifs de stockage foncier temporaire.....	35
<i>Recommandation n°5</i> : soutenir la consolidation des filières longues biologiques et le développement de filières territorialisées.....	36

Annexes

<i>Annexe 1</i> - un exemple de diagnostic transmission incluant des scénarios de restructuration (diagnostic issu du groupement des agriculteurs biologiques de Loire atlantique).....	38
<i>Annexe 2</i> - synthèse des freins identifiés nécessitant un accompagnement renforcé.....	44

Références	46
------------------	----

RÉSUMÉ POUR DÉCIDEURS

L'agriculture française, et en particulier l'élevage, est confrontée à plusieurs défis parmi lesquels :

- le maintien du nombre de fermes et d'actifs agricoles ;
- la nécessité d'accélérer leur transition pour généraliser les pratiques agroécologiques.

Une des potentielles solutions à enclencher pour répondre à ces défis, avant qu'il ne soit trop tard, est la restructuration-diversification des fermes.

Nous définissons la restructuration-diversification comme la reconception des exploitations agricoles à travers la réorientation de la conduite de l'activité, de la production principale, de l'usage des terres et des bâtiments. La réorientation du système agricole se traduit généralement **par la désécialisation**, c'est-à-dire par un arrêt de la mono-production, au profit d'une diversification des productions mises en place sur la ferme, **et par l'adoption de pratiques agroécologiques**.

Quels avantages environnementaux et socio-économiques représente la restructuration-diversification ? Comment la mettre en œuvre et à quel coût ? Quel est le rôle des politiques publiques pour favoriser sa généralisation à l'échelle des exploitations et pour adapter les filières en conséquence ? Dans cette nouvelle étude, la Fondation pour la Nature et l'Homme, Terre de Liens et la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique explorent ces questions.

Pour cela, **nos organisations se sont appuyées sur des publications précédentes et ont réalisé une vingtaine d'entretiens** avec des personnes travaillant dans des fermes restructurées et avec des techniciens de chambres d'agriculture, de coopératives agricoles, de groupements de productions et d'organismes nationaux à vocation agricole et rural (ONVAR).

Au terme de ce travail, plusieurs conclusions semblent se dégager sur la restructuration-diversification des fermes :

- Elle comporte des **avantages socio-économiques** (augmentation du nombre d'actifs agricoles, épanouissement des agriculteurs, amélioration des conditions de travail).
- Elle **favorise l'installation** de porteurs de projet, notamment non-issus du milieu agricole (NIMA).
- Elle a des **impacts positifs sur l'environnement** (augmentation de la durabilité des pratiques agricoles avec des conversions en bio, la mise en place de pratiques agroécologiques, une plus forte autonomie alimentaire des élevages).
- Elle participe au **dynamisme des territoires** (intégration dans des circuits courts comme les AMAP, la restauration collective et les marchés locaux ; organisation d'événements ; installations de nouveaux habitants dans des villages ruraux, etc.).
- Elle doit s'accompagner d'une **réflexion sur la restructuration des filières** (désécialisation à l'échelle des fermes et des territoires, déconcentration des outils de collecte, abattage, transformation, distribution et montée en puissance de filières territorialisées pour sortir de la dichotomie circuits courts/circuits longs).

Des études complémentaires sont à mener pour approfondir ces premières conclusions. Il est néanmoins déjà possible d'affirmer que les **restructurations sont une des conditions pour permettre à l'élevage de relever certains défis structurels auxquels il est confronté.**

Cette étude met également en lumière des freins au développement des projets de restructurations :

- **Les investissements financiers et humains nécessaires** pour la reconception/réhabilitation des bâtiments et/ou la construction de nouveaux ateliers de productions.
- **La spécialisation territoriale sur certaines productions agricoles** qui crée une asymétrie dans la couverture territoriale d'outils d'abattage, de transformation et de distribution.
- **La fragilité des processus d'installation-transmission**, qui peut être accrue en cas de changement complet de système et les **difficultés liées à l'émergence et à la pérennisation des collectifs** dans certaines fermes.

Lever ces freins pour multiplier les restructurations nécessite un développement significatif des possibilités d'accompagnement de ces projets sur les dimensions humaines, techniques et financières.

À l'approche d'opportunités législatives, telles que le projet de loi de finances pour le budget 2024 et le Pacte-Loi d'Orientation et d'Avenir agricoles (PLOA), cette étude formule des recommandations de politiques publiques visant à accélérer le développement de projets de restructuration-diversification, pour répondre à la double urgence du renouvellement générationnel et des défis environnementaux :

1. Lancer un réseau d'expérimentations d'une cinquantaine de projets de restructuration-diversification.
2. Ajouter des scénarios de restructuration dans le diagnostic transmission en cours de développement dans le cadre du PLOA pour faciliter la transmissibilité des fermes et améliorer leur résilience.
3. Conditionner les aides à l'investissement à des critères de durabilité et en flécher une partie vers la restructuration-diversification des exploitations.
4. Déployer massivement les dispositifs de stockage foncier temporaire et y intégrer des dispositifs facilitant les restructurations.
5. Soutenir la consolidation des filières longues biologiques et le développement de filières territorialisées afin de garantir des débouchés aux fermes qui se diversifient.

INTRODUCTION

A. L'ÉLEVAGE FRANÇAIS FACE À DE MULTIPLES DÉFIS : HUMAINS, ÉCONOMIQUES ET ÉCOLOGIQUES

1. Alerte : 30 % des élevages ont disparu en 10 ans !

Un nombre d'exploitations en chute libre

L'agriculture française vit une période historique du fait de la forte diminution du nombre d'exploitations et d'actifs agricoles. Entre 2010 et 2020, la France a perdu environ 100 000 fermes et le nombre de chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs a diminué de 18 %¹. Ces chiffres sont très inquiétants et risquent de s'amplifier à l'avenir : d'ici 10 ans, la moitié des agriculteurs aura l'âge de partir à la retraite et aujourd'hui le nombre d'installés ne compensent déjà que 2/3 des départs².

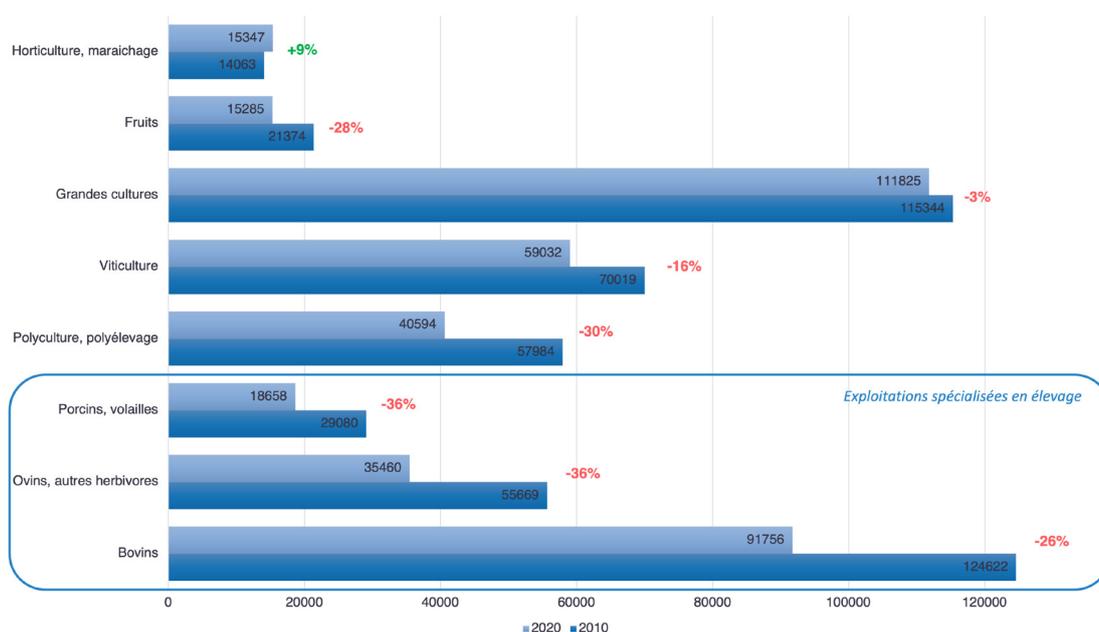
En ce qui concerne spécifiquement les exploitations spécialisées en élevage, le dernier recensement agricole a révélé que 30 % d'entre elles ont disparu entre 2010 et 2020 (ce qui représente -63 500 exploitations)³.

De multiples facteurs à la source du faible renouvellement générationnel

Cette difficile transmission des élevages s'explique par de nombreux facteurs :

- ▶ Une inadéquation entre l'offre (fermes à céder) et la demande (projets des candidats à l'installation) du fait de la taille des exploitations, des types de productions et des perspectives en termes de qualité de vie ;
- ▶ La difficile accessibilité financière des fermes du fait d'une hausse des actifs immobilisés⁵ et du prix des terres agricoles⁶. Par exemple, le capital immobilisé en moyenne sur les exploitations a parfois presque doublé en 15 ans et atteint des montants particulièrement importants pour les élevages bovins lait et porcs⁷ ;

Figure 1 - Evolution du nombre d'exploitations agricoles selon l'orientation technico-économique (OTEX) entre 2010 et 2020. Source : Fondation pour la Nature et l'Homme à partir des données du recensement agricole⁴.



- ▶ La faible attractivité du métier d'éleveur du fait :
 - des conditions de vie et de travail difficiles : les agriculteurs ont déclaré, en 2019, une durée habituelle hebdomadaire de travail de 55 heures en moyenne, contre 37 heures pour l'ensemble des personnes en emploi (+ 49 %)⁸. L'astreinte en élevage, en particulier laitier, ainsi que le risque d'accidents lors de la manipulation de gros animaux peuvent également effrayer ;
 - de la faible rentabilité de cette activité au regard du capital investi et des incertitudes économiques ;
 - des questionnements sociétaux autour de certaines filières.

Des conséquences en cascade

Et ce faible renouvellement générationnel a de fortes conséquences :

- ▶ Des volumes de production en baisse⁹ ;
- ▶ Une perte de dynamisme dans les territoires ruraux du fait de la déprise agricole et rurale¹⁰ ;
- ▶ L'intensification des pratiques ainsi que l'agrandissement et/ou la concentration des fermes :
 - 2/3 des terres agricoles libérées par un départ contribuent à l'agrandissement d'une exploitation déjà existante¹¹ ;
 - Entre 2010 et 2020, 100 000 fermes ont disparu mais la surface moyenne des exploitations agricoles a augmenté de 14 hectares. Par exemple, la surface moyenne des élevages de vaches laitières est passée de 78 à 105 ha, celle des élevages de bovins viande de 65 à 85 ha. De manière générale, l'augmentation des surfaces est plus marquée dans les élevages que pour les exploitations spécialisées en production végétale¹² ;
- ▶ Des actifs échoués de plus en plus nombreux (cf. la partie dédiée à cet enjeu ci-après).

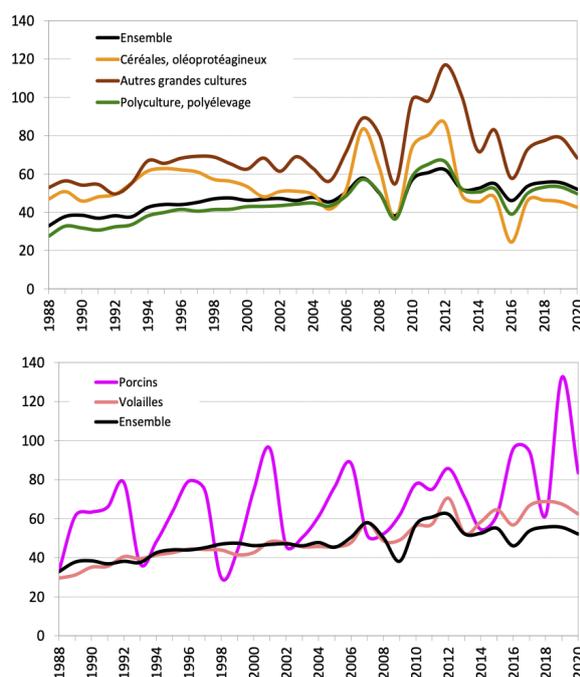
2. Endettement, faibles revenus, augmentation des coûts de production : des élevages très vulnérables

En plus des difficultés de transmission, certains élevages connaissent également des conditions socio-économiques difficiles pour plusieurs raisons :

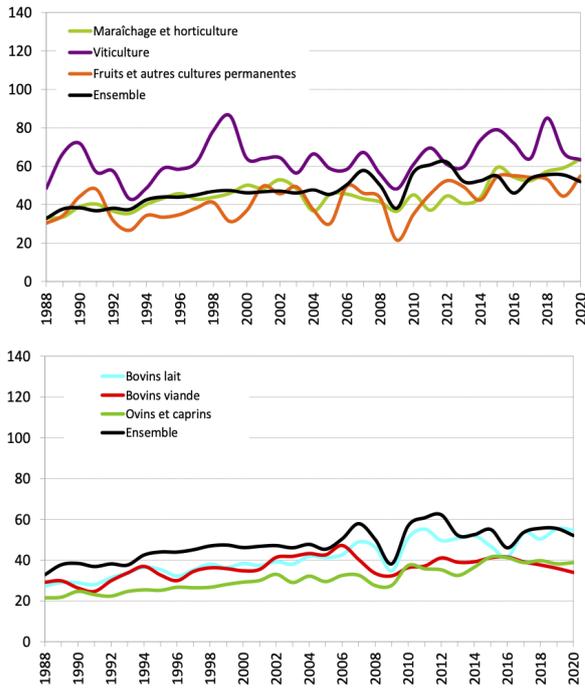
De faibles revenus :

- ▶ 21 % des ménages agricoles en territoire avec production en élevage dominante vivent sous le seuil de pauvreté¹³ ;
- ▶ En 2020, le résultat courant avant impôts (RCAI) par ETP non salarié¹⁴ pour toutes orientations confondues s'élevait en moyenne à 26 791¹⁵. Les élevages de bovins et d'ovins et caprins sont les élevages ayant les résultats économiques les moins satisfaisants, avec un RCAI par ETP non salarié inférieur à la moyenne¹⁶. Concernant les élevages de porcins et de volailles, ceux-ci ont généralement de meilleurs résultats économiques¹⁷, mais les élevages de porcins subissent de fortes variations de leurs résultats économiques entre les années, comme l'illustre la Figure 2¹⁸.

Figure 2 - Evolution de l'EBE par ETP non salarié par orientation productive, en millier d'euros 2020.
Source : Agreste (2021) à partir de SSP RICA 1988 à 2020 -
Champ : France métropolitaine.



*Evolutions calculées en euros constants de 2020 sur des échantillons complets d'exploitations par année (Méthodologie)



Un fort endettement : le taux d'endettement¹⁹ est un indicateur démontrant l'important endettement de certains élevages, en particulier porcins et avicoles. À titre d'exemple, en 2020, le taux d'endettement des exploitations avicoles atteignait les 70 %²⁰ (Figure 3).

Une vulnérabilité face aux chocs économiques : certaines filières, en particulier celles qui sont dépendantes des intrants, subissent particulièrement les variations des cours mondiaux. Selon l'INSEE, entre juin 2020 et juin 2022, le prix des engrais a augmenté de +136 %, celui du gazole de +179 % et celui des céréales +111 %²². En conséquence, les filières animales ont obtenu plusieurs centaines de millions d'euros d'aide d'urgence à plusieurs reprises en 2022, dans un contexte de forte dépendance à l'achat d'alimentation animale dont les prix avaient beaucoup augmenté. À titre d'exemple, en janvier 2022, le gouvernement a annoncé un plan de sauvegarde de la filière porcine de 270 millions d'euros pour faire face à la hausse du prix des aliments et le niveau bas du cours du porc dans le contexte de la crise du Covid²³. Par ailleurs, en mai 2022, dans le contexte de la guerre en Ukraine, des aides d'un montant global de 400 millions d'euros, complétées de 89 millions d'euros de réserve de crise européenne, ont été annoncées pour «soutenir les éleveurs dans leurs achats d'aliments»²⁴.

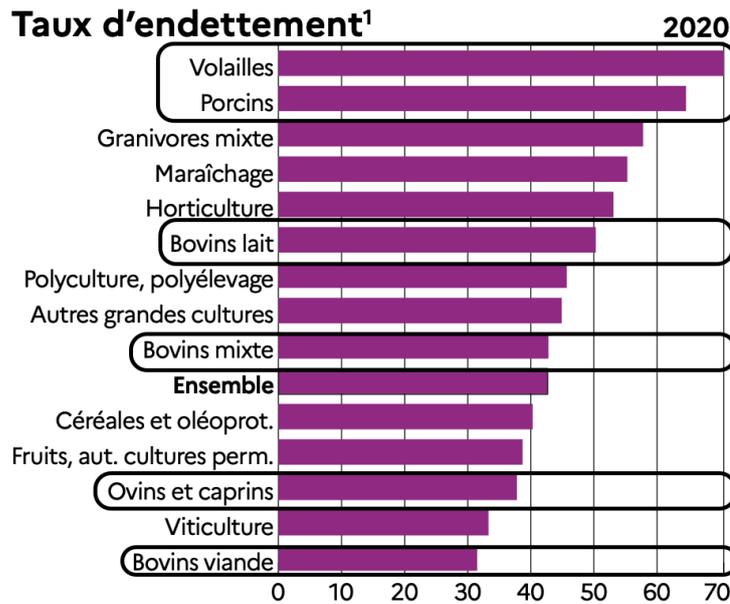


Figure 3 - Taux d'endettement (en %) par OTEX en 2020.
Source : Agreste (2022)²¹

Les élevages hors-sol porcins et avicoles pourraient-ils devenir définitivement intransmissibles ?

Les sociologues et économistes François Purseigle et Bertrand Hervieu observent que «dans certaines régions comme la Bretagne, où les filières d'élevage se sont engagées dans un processus de concentration particulièrement net, le nombre d'exploitations de taille moyenne s'est même réduit de près de 40 % entre les recensements de 2010 et 2020»²⁵. Les chercheurs notent que la filière porcine est celle qui abrite le plus de holdings, des sociétés de gestion d'actifs financiers qui peuvent regrouper plusieurs sociétés agricoles.

Ce phénomène s'incarne souvent dans des parcours d'agriculteurs qui deviennent des chefs d'entreprises s'éloignant de la figure traditionnelle du chef d'exploitation familiale. Ils constituent des holdings qui leur permettent de regrouper plusieurs sociétés de gestion de foncier (SCI, GFA) et des structures d'exploitations à capital ouvert (SCEA)²⁶.

Le scénario est souvent le même : transformation d'une exploitation individuelle ou d'un GAEC en SCEA quelques années avant la retraite pour permettre l'arrivée d'un associé extérieur, souvent très minoritaire. Au moment de la retraite, cet associé rachète l'ensemble des parts. Ainsi, il s'agit formellement d'un changement d'associé, pas d'un agrandissement. La concentration est invisibilisée aux yeux de l'administration et du contrôle des structures²⁷, donc aussi des statistiques.

Une autre illustration de cette concentration est la mainmise croissante de coopératives et/ou de groupements économiques sur des outils de production agricole (très forte intégration ou rachat de fermes). Les entretiens réalisés avec des techniciens spécialisés dans la transmission ont confirmé ce phénomène. Selon nos interlocuteurs, ce phénomène resterait encore marginal dans le secteur du porc, mais il commencerait à se répandre dans le secteur de la volaille et serait amené à se développer encore davantage dans les années à venir au vu de la faible transmission de ces fermes.

Ainsi, la place qui peut être faite à des transmissions-reprises paraît de plus en plus mince, d'autant plus que la configuration actuelle d'un grand nombre de fermes porcines et avicoles les rend intransmissibles (parfois même dans le cadre familial) pour plusieurs raisons :

- une faible attractivité d'une production très intensive et en bâtiment (95 % des porcs sont élevés en système intensif sur caillebotis intégral²⁸ et 83 % des poulets de chair, 97 % des dindes et la majorité des canards n'ont pas accès à l'extérieur²⁹) ;
- des incertitudes économiques et variations du marché (notamment avec la variation du cours du porc et avec les épisodes de grippe aviaire pour les élevages de volailles) ;
- une augmentation continue du ticket d'entrée au métier du fait d'une hausse de la capitalisation (augmentation en moyenne de 75 % des actifs immobilisés par ferme entre 2000 et 2020³⁰ ; entre 2010 et 2020, la taille moyenne des exploitations porcines est passée de 179 à 210 truies³¹)
- faible possibilité d'aménager/réhabiliter les bâtiments pour développer d'autres productions (notamment plus durables)³².

L'exemple de la filière porcine ou avicole illustre la disparition du modèle français de l'agriculture familiale sans retour en arrière possible. Ces nouvelles formes financiarisées constituent une atteinte forte et irréversible à l'indépendance des agriculteurs ainsi qu'à l'environnement et au bien-être animal.

Les exploitations qui en découlent sont peu résilientes et en partie dépendantes de l'argent public pour leur construction et leur maintien en cas de crise. L'urgence à agir pour la transmission de fermes à taille humaine n'en est que plus grande.

3. L'enjeu de la transition et de l'adaptation des élevages aux bouleversements environnementaux

Certains types d'élevages ont des impacts plus importants que d'autres sur l'environnement (climat, biodiversité, quantité et qualité de la ressource en eau, santé des sols) et sur le bien-être animal. Par exemple, des cheptels de taille importante³³, l'utilisation de pesticides³⁴ et d'engrais de synthèse³⁵ ou encore le recours à des tourteaux de soja importés pour l'alimentation animale³⁶ génèrent d'importantes émissions de gaz à effet de serre, une atteinte à la biodiversité et une pollution des milieux aquatiques et du sol.

A contrario, les élevages où le pâturage est dominant, ayant une bonne autonomie pour l'alimentation des animaux, avec un accès au plein air et des pratiques agroécologiques (en particulier biologiques) réduisent les émissions de gaz à effet de serre liées à l'élevage, respectent le bien-être animal et sont synonymes d'une riche biodiversité. Il y a donc un enjeu à accompagner (techniquement et économiquement) les éleveurs vers la généralisation de ces pratiques.

Par ailleurs, l'agriculture (et donc également l'élevage) est déjà fortement impactée par les effets du réchauffement climatique : diminution des rendements³⁷, développement de nouvelles maladies³⁸, décalage des saisons de pâturage³⁹, des dates de semis⁴⁰ et de récoltes, diminution des ressources en eau disponibles⁴¹. Ainsi, entre 2015 et 2020, l'ensemble des indemnités versées par le Fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA) au titre des sécheresses a représenté 560 millions d'euros, qui ont, selon le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, majoritairement été versées aux exploitations d'élevage bovin⁴².

4. L'avenir des filières interrogé par l'objectif du «moins et mieux» de produits animaux ?

Orienter la production et la consommation de produits animaux vers le «moins et mieux», c'est-à-dire des volumes de production et de consommation plus raisonnés mais plus qualitatifs, semble nécessaire pour améliorer la durabilité de l'élevage français et la rémunération des éleveurs mais aussi pour répondre à des attentes sociétales⁴³.

Cependant, pour atteindre cet objectif du «moins et mieux», de grandes évolutions sont nécessaires :

► Du côté de la consommation :

- Par rapport aux recommandations françaises de santé publique, 1/3 des adultes consomment trop de viande (hors volaille), 2/3 trop de charcuterie, moins de 30 % seulement consomment assez de fruits, légumes et moins de 20 % assez de fruits à coque et de légumineuses.
- Seulement 6,1 % de la consommation alimentaire totale des ménages est bio, cachant une disparité selon les produits (3,3 % pour les viandes et 7,9 % pour la crèmerie et les oeufs)⁴⁴.
- Seulement 1 % des achats des restaurateurs sont en bio⁴⁵ et la moyenne nationale des achats HT de produits en bio dans la restauration collective était seulement de 6,6 % en 2021 contrairement à l'objectif de 20 % fixé par la loi Egalim⁴⁶.
- Par ailleurs, le taux atteint au sein des services de restauration collective est, en moyenne, de l'ordre de 15 % de produits durables et de qualité, dont 10 % de produits biologiques contrairement à l'objectif de 50 %, dont 20 % de produits biologiques, fixé par la loi Egalim⁴⁷. Concernant l'objectif de 60 % et 100 % de viande durable, une enquête réalisée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (2023) sur un échantillon de restaurants collectifs a montré que les viandes et volailles durables (selon la définition d'Egalim) représentent 34 % de l'ensemble des viandes et volailles achetées et les viandes et volailles d'origine France représentent 45 % de l'ensemble de celles achetées.

► Du côté de la production :

- L'agriculture biologique représente 5,2 % de la collecte laitière nationale en 2021⁴⁸.
- 3 % de l'offre de viande de boeuf en 2021 est label rouge⁴⁹.
- Seulement 8 % des vaches laitières, 6 % des vaches allaitantes, 6 % des porcs charcutiers, et 2 % des poulets de chair sont en agriculture biologique⁵⁰.

Ces évolutions de la consommation et la production posent la question de l'avenir des filières actuelles et de leur propre adaptation à ces enjeux. Si cer-

taines productions diminuent très fortement dans certains bassins de production, comment les filières peuvent évoluer ? Quid du développement de nouvelles filières pour certaines productions (ex : oléo-

protéagineux, maraîchage) et de filières plus territorialisées ? Quelles adaptations des filières face à la diminution du cheptel et à une potentielle réduction forte de la demande en produits animaux ?

B. LA RESTRUCTURATION-DIVERSIFICATION : UNE SOLUTION POUR RÉPONDRE À CES DÉFIS ?

1. Qu'est-ce que la restructuration-diversification ?

La restructuration-diversification peut être définie comme une reconception des exploitations agricoles à travers la réorientation de la conduite de l'activité, de la production principale, de l'usage des terres et des bâtiments. La réorientation du système agricole se traduit généralement par la déspecialisation, c'est-à-dire par un arrêt de la mono-production, au profit d'une diversification des productions mises en place sur la ferme.

Elle a très souvent pour effet :

- ▶ **Une adaptation de l'outil de production** (aménagement/réhabilitation des bâtiments, réorganisation de l'espace).
- ▶ **Un maintien ou une augmentation des actifs agricoles**, notamment via l'installation en collectif (via un GAEC ou une autre forme juridique de gouvernance coopérative, comme les SCOP ou les SCIC) et/ou **augmentation du nombre d'exploitations** sur une même surface.
- ▶ **Une amélioration de la durabilité de l'exploitation** (conversion en agriculture biologique, adoption d'une agriculture durable et paysanne, diversification, meilleur équilibre culture/élevage, meilleure autonomie).

La restructuration-diversification peut avoir lieu dans différents contextes selon les fermes :

- ▶ **Transmission** (départ à la retraite, arrêt d'activité, décès).
- ▶ **Transmission progressive** (le cédant et le porteur de projet travaillent ensemble pendant plusieurs années avant le départ du cédant).
- ▶ **En activité** (sans départ prévu, la personne présente sur la ferme souhaite diversifier ses pro-

ductions et installer de nouvelles personnes sur sa ferme).

- ▶ **Après une cessation mais en dehors d'un processus de transmission** (le cédant n'est plus présent sur la ferme et n'est pas impliqué dans le projet).

2. Pourquoi réaliser une étude sur la restructuration ?

La restructuration-diversification est un phénomène encore minoritaire mais qui tend à se multiplier, permettant ainsi la transmission de certaines fermes d'élevage qui n'auraient, sinon, pas trouvé reprenneur. Certaines organisations (ADEAR, CIVAM, Terre de Liens...) accompagnent depuis plusieurs années ce type de processus et font écho de leurs multiples intérêts pour répondre aux défis mentionnés ci-dessus.

Pour objectiver ces intuitions, plusieurs études ont déjà été menées. Elles ont notamment analysé les conséquences de nombreux cas de restructuration : amélioration de la durabilité des pratiques, diversification des productions agricoles d'un territoire, augmentation du nombre d'actifs agricoles, etc. C'est le cas par exemple des rapports «Des idées pour transmettre. Si on restructurerait les fermes ?» (2019) et «Restructurer pour mieux transmettre» (2021) réalisés respectivement par le Pôle Inpact⁵¹ et MCDR Usager-e-s⁵². Par ailleurs, certains acteurs des territoires se sont déjà saisis de l'enjeu, comme par exemple le Parc Naturel régional du Haut-Languedoc avec sa publication du rapport «Favoriser la transmission Installation Multiple ou Collective des fermes dans le Haut-Languedoc»⁵³(2022).

La restructuration-diversification paraît donc être une solution pertinente. C'est pourquoi, dans la présente étude, la Fondation pour la Nature et

l'Homme, Terre de liens et la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique se sont associés pour :

- ▶ Prolonger les travaux menés précédemment.
- ▶ Approfondir certains aspects qui n'ont pas/ou peu été étudiés dans les précédentes publications :
 - Les **impacts socio-économiques de la restructuration-diversification** (comment se portent les fermes restructurées d'un point de vue socio-économique ?).
 - Les **coûts de la restructuration-diversification** (quels coûts supplémentaires s'ajoutent aux frais d'installation ordinaires lors d'un processus de restructuration-diversification ?).
 - Les **impacts potentiels sur les filières lors de la restructuration-diversification** (quels impacts peuvent avoir les restructurations-diversifications sur l'organisation des filières actuelles ? quel type de nouvelles filières pourrait voir le jour ?).

3. Méthodologie de l'étude

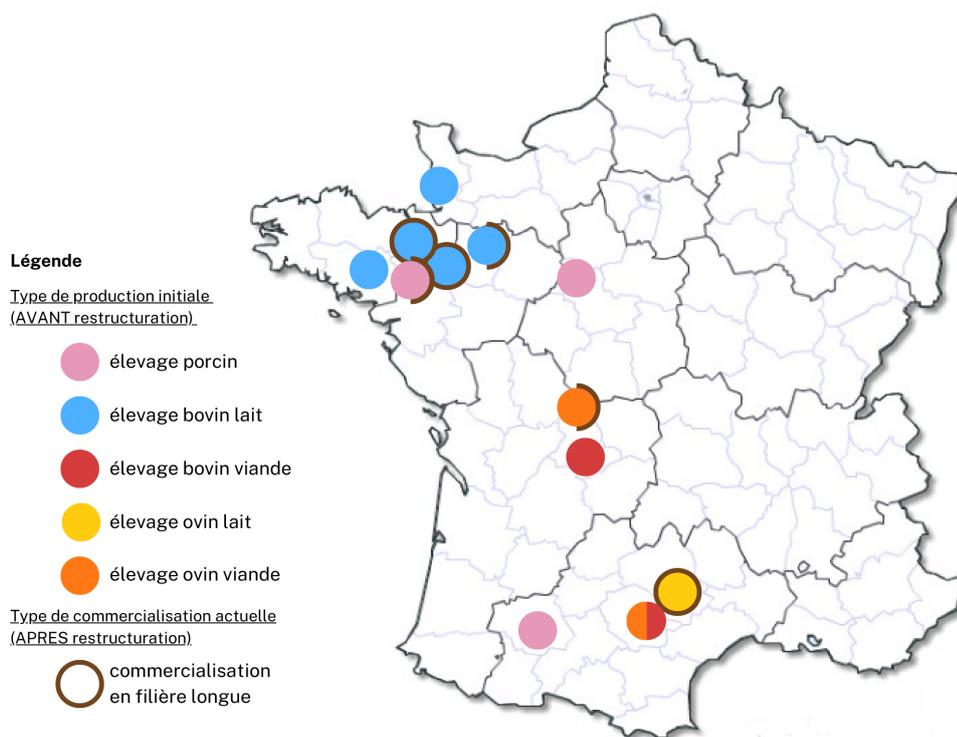
Pour réaliser cette étude, nous avons sélectionné un échantillon de fermes :

- qui étaient initialement des élevages bovins, porcins, avicoles ou d'ovins/caprins afin d'appréhender les problématiques liées spécifiquement aux exploitations d'élevages et ;
- qui avaient déjà mis en place ou étaient en cours de mise en œuvre d'un processus de restructuration-diversification.

Une fois l'échantillon constitué, grâce à la mobilisation des réseaux de nos organisations, nous avons réalisé une grille d'entretien, puis réalisé des entretiens semi-directifs avec 12 fermes au total dans l'objectif de récolter des données :

- sur les caractéristiques socio-économiques et environnementales des fermes restructurées ;
- sur les coûts spécifiquement liés au processus de restructuration.

Figure 4 - Carte des fermes enquêtées dans l'étude avec leur type de production initiale (avant restructuration) et leur type de commercialisation actuel (après restructuration).
Source : FNH, TDL, FNAB



Pour compléter l'analyse :

- ▶ Nous avons mené quatre entretiens avec des techniciens et techniciennes agronomes de Chambre d'agriculture, de coopérative et d'Organismes nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR).
- ▶ Nous avons mobilisé l'expertise des chargés de mission Filières de l'équipe de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique et celle de Forebio, ainsi que l'équipe gestion du bâti de la Foncière Terre de Liens.
- ▶ Nous avons organisé deux comités d'experts composés de deux représentants d'ONVAR et d'une représentante d'un think tank, tous spécialisés sur les enjeux liés aux restructurations.

Précautions méthodologiques

- Cette étude n'a pas vocation à tirer des conclusions généralisables, car cela nécessiterait des travaux complémentaires sur un échantillon plus important. En revanche, elle constitue une analyse exploratoire autour de **12 cas typiques de restructuration, complétée par des entretiens avec des professionnels de terrain**. Elle permet ainsi d'identifier les principaux enjeux qui semblent se dégager et qui doivent attirer l'attention des décideurs publics sur l'intérêt d'explorer et d'accompagner cette modalité de transmission des exploitations.
- Les agricultrices sont bien présentes et nombreuses dans les fermes que nous avons analysées dans cette étude. Mais pour ne pas surcharger la lecture, nous avons dû faire le choix de ne pas féminiser l'ensemble du document. Il est entendu que nous utilisons les mots « agriculteurs », pour « agriculteurs et agricultrices ». Il en est de même pour les cédantes et cédants, porteuses et porteurs de projet, etc.



I- LA RESTRUCTURATION-DIVERSIFICATION : UNE SOLUTION PROMETTEUSE À DÉVELOPPER

A. DE BONNES CONDITIONS D'EMPLOI ET DE TRAVAIL SUR LES FERMES RESTRUCTURÉES

1. Des fermes avec plus d'emplois et des conditions de vie et de travail améliorées

► Une forte augmentation du nombre d'actifs agricoles

La diversification des productions et des activités (transformation, vente directe) sur les fermes restructurées demandent de la **main d'œuvre supplémentaire**. Dans l'étude du Pôle Inpact qui a analysé plusieurs fermes restructurées, il y avait dans les fermes analysées, à surface presque égale, **deux fois plus de chefs d'exploitations et trois fois plus de salariés** après transmission. Le nombre d'ETP⁵⁴ moyen est passé de 1,27 ETP avant restructuration à 4 ETP après restructuration.

Dans notre échantillon, cette augmentation du nombre d'actifs agricoles est également frappante : il y a eu une **multiplication par 3,4 du nombre d'ETP, passant d'une moyenne de 1,9 ETP avant restructuration à 6,5 ETP**. En comparaison, en 2020, le nombre d'actifs moyens par exploitation en France métropolitaine était de 1,68⁵⁵.

► Des agriculteurs et agricultrices épanouis

Les personnes enquêtées dans notre échantillon disent être épanouies dans leur activité agricole et leur mode de vie : elles évaluaient leur sentiment d'épanouissement à 7/10 en moyenne.

Elles mettaient en avant plusieurs **facteurs explicatifs** :

- des productions et un mode de production en accord avec leurs valeurs ;

- les liens avec les consommateurs ;
- l'organisation de travail avec notamment des week-ends libres et des vacances ;
- une vie sociale riche (dimension collective de la ferme, liens avec les proches conservés grâce à la flexibilité du travail, organisation d'événements sur la ferme...).

Ce résultat est d'autant plus frappant qu'il contraste avec le mal-être et le sentiment de solitude⁵⁶ que connaissent certains agriculteurs, expliquant en partie la surmortalité par suicide des personnes travaillant dans le secteur agricole⁵⁷.



► **Une recherche de diminution du temps de travail et de temps libéré grâce à l'entraide**

La dimension collective présente dans les fermes restructurées permet le **développement de l'entraide** dans le travail et le remplacement ou les rotations pour les astreintes inhérentes à l'élevage. Cela permet aux éleveurs d'avoir des **week-ends libres et de prendre plus facilement des congés**. Cette recherche d'entraide a sans doute une composante sociologique évidente : on sait que les nouveaux éleveurs non issus du milieu agricole bénéficient structurellement moins que les autres de la possibilité d'une entraide familiale (parents n'habitant pas à proximité et n'ayant pas de compétence agricole...).

Nous avons pu observer dans notre échantillon qu'une fois que les outils de travail ont été adaptés aux nouvelles activités de l'exploitation restructurée :

- Les personnes travaillant sur les fermes enquêtées prennent en moyenne **4,5 semaines de vacances par an**.
- Le fonctionnement d'entraide ou de collectif permet d'avoir des **week-ends libérés même sur les ateliers élevage**, y compris en production laitière.

À noter toutefois, sur les fermes restructurées, les premières années d'installation peuvent être particulièrement demandeuses en temps de travail : aménagement de l'outil de travail (dont travaux conséquents sur les bâtiments, souvent en auto-construction), démarchage commercial pour les circuits courts, démarches administratives⁵⁸, etc.

► **Des performances économiques satisfaisantes qui doivent continuer à être investiguées**

Les fermes de notre échantillon ont un **taux d'endettement moyen correspondant à la moyenne pour la même tranche d'âge** (52 % contre 53 % pour les chefs d'exploitation de la même tranche d'âge⁵⁹), malgré des coûts de restructuration parfois importants. Ces taux sont logiquement plus élevés qu'en moyenne pour tout âge confondu (42,7 % en 2020⁶⁰) puisqu'une installation constitue un moment particulier en termes d'investissements.

« LE TRAVAIL EN COLLECTIF EST UNE FORCE SUR LE PLAN HUMAIN, ON PEUT S'ENTRAIDER DANS LES PÉRIODES DIFFICILES.

*Emmanuel de la Ferme de la Varde*¹⁰⁰



« JE NE CONCEVAIS PAS DE NE PAS ÊTRE EN GAEC : C'EST UNE FAÇON D'ÊTRE, C'EST L'HABITUDE DE TRAVAILLER EN ÉQUIPE, DE PARTAGER SES PEURS, SES ANGOISSES. »

Nino Fillos du GAEC de Salelles



« EN TRAVAILLANT À 2 SUR L'ATELIER BOVIN LAIT, CELA PERMET QUE CHACUN AIT UN WEEK-END SUR DEUX DE LIBRE »

un salarié de la Ferme de la Paverie



Notre échantillon reflète la diversité des choix faits par les porteurs de projets non issus du milieu agricole concernant le niveau d'investissement et d'endettement. On distingue notamment deux profils-type assez différents :

- Ceux qui font le choix d'un investissement à minima, sur fonds propres et sans recours aux emprunts, ce qui peut d'ailleurs les amener à refuser la dotation jeune agriculteur (DJA).
- Ceux qui font le choix d'un investissement significatif avec le recours à l'emprunt et montent un dossier DJA.

Au-delà de l'épanouissement des porteurs de projet enquêtés, nous n'avons pas pu dégager d'éléments suffisamment robustes sur leur niveau de revenus, faute d'accès à des données homogénéisées pour toutes les exploitations de notre échantillon. L'enjeu de la rémunération des agriculteurs étant aussi central que complexe à investiguer, des études ultérieures devront être menées pour continuer d'approfondir les caractéristiques socio-économiques des fermes restructurées.

2. Des fermes permettant l'installation de personnes non issues du milieu agricole (NIMA)

La restructuration des fermes semble être une **option intéressante pour des NIMA** (personnes non issues du milieu agricole) qui constituent une bonne part des candidats à l'installation⁶¹. Elle répond en effet à plusieurs freins qu'ils peuvent rencontrer pour mettre en place leur projet agricole :

- difficultés d'accès au foncier et aux outils de production ;
- faible expérience agricole ;
- recherche d'une activité compatible avec leur vision du travail qui est souvent influencée par une expérience passée en tant que salarié⁶² ;
- (et parfois) recherche de fermes déjà engagées dans des démarches plus durables.

Les études sociologiques montrent que cette aspiration à trouver un équilibre **entre vie professionnelle et vie personnelle**, ainsi qu'à avoir une **vie sociale riche, est de plus en plus partagée par les nouvelles générations d'agriculteurs repreneurs de la ferme familiale**⁶³. Ainsi, dans un entretien réalisé avec Gilles Simonneaux (Ferme des petits chape-

lais), qui a repris une ferme familiale en bovins lait, celui-ci a témoigné de l'importance pour lui de travailler à plusieurs et de cultiver du lien social.

«QUAND JE ME SUIS INSTALLÉ, MON PREMIER CHOC A ÉTÉ D'ÊTRE TOUT SEUL. JE ME SUIS DIT QUE JE POUVAIS AUGMENTER LA PRODUCTIVITÉ ET RETROUVER DU LIEN SOCIAL SUR LA FERME GRÂCE À LA DIVERSIFICATION, QUI A FINALEMENT RAMENÉ DU MONDE.»

Gilles Simonneaux de la Ferme des Petits Chapelais

B. DES PRATIQUES PLUS DURABLES APRÈS RESTRUCTURATION

1. Des fermes restructurées en agriculture biologique

Le processus de restructuration-diversification est un véritable levier permettant d'**améliorer la durabilité des activités agricoles pratiquées sur une exploitation**. En effet, dans l'étude du Pôle Inpact, toutes les fermes de leur échantillon sont en agriculture biologique (AB) après la restructuration, à l'issue d'une conversion lors de la transmission pour 62 % des cas⁶⁴.

Ce résultat se retrouve également dans notre échantillon, puisque **toutes les fermes sont également en agriculture biologique**. Il s'agit :

- d'un maintien dans 2 cas de fermes ;
- d'une conversion pour les 10 autres fermes.

Pour pallier le retard français sur le respect de ses objectifs de développement de l'agriculture biologique⁶⁵, la restructuration des exploitations semble donc un des leviers à actionner, en particulier dans un contexte où les fermes à reprendre vont être nombreuses. Cela semble d'autant plus évident que la motivation des cédants à maintenir le mode de production biologique est généralement très forte.

2. Des élevages plus autonomes pour leur alimentation

L'autonomie alimentaire des ateliers d'élevage⁶⁶ des fermes de l'échantillon est en moyenne de 92 %. Les stratégies mises en place (souvent liées au mode de production biologique) permettent de comprendre les raisons de cette autonomie :

- **développement du pâturage dans l'alimentation des ruminants ;**
- **utilisation des céréales produites sur la ferme / fermes voisines pour les porcs et volailles ;**
- **valorisation des co-produits** de la ferme, notamment pour l'alimentation des porcs (tels que le son, les drêches de brasserie, le petit lait ou des légumes abîmés) ;
- **taille de cheptel réduite et types d'élevage adaptés pour correspondre aux capacités de production de la ferme ou du territoire.** Les fermes sont passées d'une moyenne de **59 à 33 UGB⁶⁷**. Il est fréquent que plusieurs ateliers d'élevage soient présents sur la ferme après restructuration (polyélevage) ;
- choix de **racés plus rustiques** (vaches Bretonne pie-noire/Abondance/Aubrac/Brune des Alpes, chèvres Poitevines, porcs noirs gascons/Duroc) **ou mixtes** (vaches Salers) afin de mieux valoriser l'alimentation et d'avoir des animaux plus adaptés aux conditions d'élevage en plein-air.

« MON OBJECTIF ÉTAIT DE RÉDUIRE MA DÉPENDANCE AUX CÉRÉALES, ET DE RETROUVER LE RÔLE HISTORIQUE DU COCHON QUI ÉTAIT DE RECYCLER LES SOUS-PRODUITS DE LA CAMPAGNE, D'OÙ LA RÉDUCTION DE CHEPTEL. »

Noémie Calais du Collectif fermier des Arbolôts



« AU LIEU DE DIRE COMBIEN DE LAIT IL FAUT PRODUIRE POUR VIVRE, ON S'EST DIT COMBIEN LA FERME PEUT NOURRIR DE BREBIS. LE GAEC EST AINSI PASSÉ DE 520 À 300 BREBIS. LES ACHATS EXTÉRIEURS ONT ÉTÉ LIMITÉS À LEUR MAXIMUM ET LES BREBIS SONT AU MAXIMUM NOURRIES À L'HERBE. »

Nino Fillos de la Ferme de Salelles



C. DES FERMES INTÉGRÉES À LEUR TERRITOIRE

1. La restructuration dynamise les territoires

► **Les fermes restructurées sont intégrées à leur territoire au travers :**

- **d'une commercialisation en circuits courts** : elles ont parfois des magasins à la ferme, fournissent souvent des AMAPs du territoire, des marchés locaux, des magasins spécialisés, des restaurants collectifs dans leurs villages et villes alentours ;
- **d'organisation d'événements** en leur sein, en proposant par exemple des journées portes ouvertes, des fêtes ;
- **d'accueil d'associations** et de personnes, notamment de jeunes et d'enfants, en étant des fermes pédagogiques ;
- d'une appartenance à des **réseaux citoyens** de fermes tel que Terre de Liens.

► **Elles participent à la déspecialisation des territoires et à une plus grande souveraineté alimentaire.**

Les fermes s'orientent vers des productions moins spécialisées dans un seul type d'élevage et plus vers la **polyculture et vers le polyélevage** :

- Dans l'échantillon du Pôle Inpact 2019 :
 - 50 % des chefs d'exploitations de l'échantillon sont en polyculture-élevage contre 24 % avant transmission-restructuration.
 - 18 % des chefs d'exploitations de l'échantillon sont en maraîchage contre 5 % avant transmission-restructuration⁶⁸
- Dans notre échantillon, les fermes restructurées ont connu **l'introduction de 3 nouveaux ateliers en moyenne**. Il peut s'agir de maraîchage, de meunerie-boulangerie (paysan boulanger), de transformation fromagère, de brasserie de bière, d'élevage de poules pondeuses, de volailles de chair, de porcs plein-air, de bovins viande, d'ovins viande et/ou lait, de caprins et de production de boissons végétales. **Alors qu'aucune ferme n'avait d'atelier maraîchage avant restructuration, 8 des 12 fermes enquêtées en avaient installé un après restructuration.**



La diversification des fermes restructurées permet la relocalisation d'une production alimentaire variée et constitue ainsi une solution pour nourrir localement la population selon un régime alimentaire sain et durable tel que mis en avant dans plusieurs scénarios de transition agroécologique (TYFA, Afterterres, Ademe, etc.)⁶⁹.

► **Elles remettent de la vie dans les villages ruraux**

L'augmentation du nombre d'actifs agricoles dans les fermes restructurées fait revenir des personnes et leurs familles dans les villages, ce qui **dynamise les territoires ruraux**.

La ferme de la Tournerie à Coussac-Bonneval (87) illustre l'impact que peut avoir une ferme menée par un collectif dynamique (ici 11 actifs agricoles) qui propose des animations régulièrement : magasin à la ferme, café/bar associatif, soirées festives et concerts.

2. Circuits courts : un choix de cœur et de raison, mais parfois lourd à porter

Que ce soit pour notre échantillon ou celui du Pôle Inpact, **toutes les fermes ayant réalisé une restructuration commercialisent en circuit court pour au moins un atelier de production**, alors qu'à l'échelle nationale, en 2020, seulement 23 % des exploitations françaises vendaient en circuit court⁷⁰.



«ON PEUT DIRE
QUE LE DYNAMISME ATTIRE LE
DYNAMISME ! LE DYNAMISME DE LA TOURNERIE A
CRÉÉ UN EFFET D'ATTRACTIVITÉ SUR LA COMMUNE QUI
LA DÉPASSE. DEPUIS QU'ILS SONT LÀ, UNE AUTRE FERME
COLLECTIVE ET DES ARTISANS SE SONT INSTALLÉS. [...] À
TOUTE CETTE DIMENSION SOCIALE ET CULTURELLE, IL
FAUT RAJOUTER LE DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE : DES
MAISONS QUI SONT CONSTRUITES OU RÉNOVÉES, DES
ENFANTS QUI PERMETTENT DE RENFORCER LES EFFECTIFS
POUR MAINTENIR NOS ÉCOLES RURALES.»

une habitante de la commune

Les motivations à faire ce choix du circuit court sont souvent multiples :

- bonne valorisation économique ;
- contrôle du prix de vente ;
- liens avec les consommateurs gratifiants.

Le circuit court comporte toutefois des contraintes telles que :

- la nécessité d'investissements spécifiques liés à la commercialisation et/ou à la transformation (local de vente à la ferme, atelier de transformation...) ;
- la charge de travail importante en plus de l'activité agricole : gestion de la transformation, de la vente, de la communication sur les produits...

Si cela n'est jamais exprimé directement, la commercialisation en circuit court pourrait aussi apparaître, dans plusieurs cas, comme un «non-choix», par faute d'infrastructures de collecte, de transformation et/ou de débouchés en circuit long pour valoriser la production des fermes restructurées. Pour les produits issus de l'élevage, la commercialisation quel que soit le circuit est dépendante de la couverture territoriale en infrastructures, notamment en abattoirs ou ateliers de transformation.

La multiplication des restructurations pourrait aussi à terme avoir des impacts sur les filières, qui devraient repenser également la taille de leurs outils et leur maillage territorial (cf. partie 3 pour des approfondissements).

«ÇA PREND TROP DE PLACE
DANS MON ACTIVITÉ PAYSANNE DE
DEVOIR ME BATTRE POUR VENDRE MES
PRODUITS, FAIRE DU MARKETING...»

*Régis Durand de la Ferme
de Trévéro*



II- LA RESTRUCTURATION-DIVERSIFICATION : UNE SOLUTION PROMETTEUSE, MAIS À QUEL PRIX ?

A. UNE NÉCESSAIRE ET PARFOIS COÛTEUSE ADAPTATION DE L'OUTIL DE PRODUCTION

1. L'installation d'ateliers de diversification

Dans une restructuration, des coûts supplémentaires s'ajoutent aux frais d'installation ordinaires. Il est bien souvent nécessaire d'**adapter un outil de production** déjà existant pour le faire correspondre à des **nouveaux besoins et à de nouvelles productions** mises en place dans une perspective de diversification.

- ▶ **1er exemple** : si des porteurs de projets reprennent une ferme en bovin lait et souhaitent y ajouter un atelier de transformation, la Chambre d'agriculture de l'Hérault estime que :
 - **l'installation en fromagerie** (construction des locaux et équipements) **coûte en moyenne 1196,57 € au m²⁷¹** ;
 - la construction d'une fromagerie de 80 m² (pour transformer 40 000 L de lait/an) pourrait coûter environ 95 700€⁷².
- ▶ **2ème exemple** : si des porteurs de projets reprennent une ferme d'élevage et souhaite diversifier les productions en ajoutant un atelier de maraîchage, Bio Nouvelle-Aquitaine estimait en 2016 que le coût d'une **installation en maraîchage en agriculture biologique représentait un investissement de 75 000 à 120 000€⁷³**.

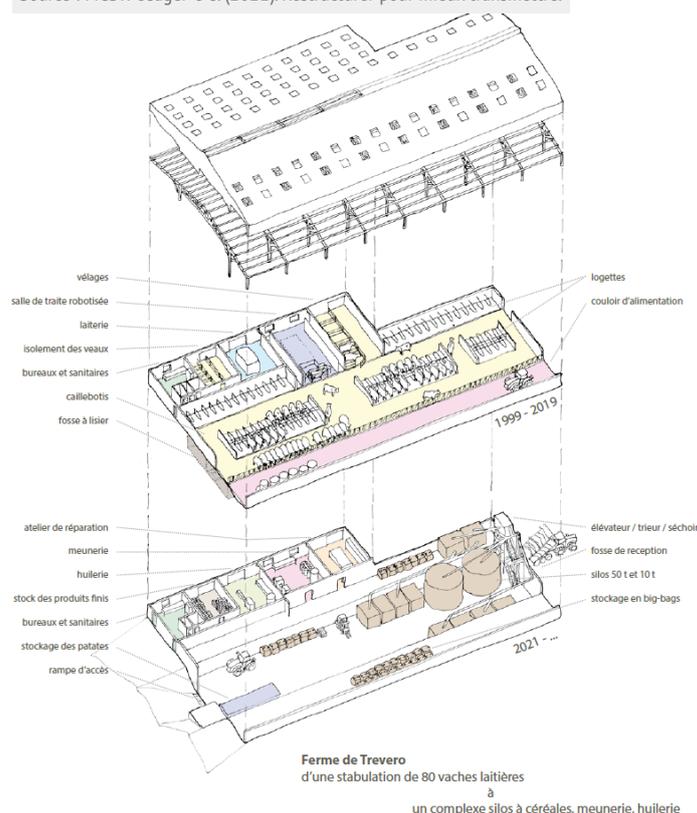
2. La modification d'un bâtiment existant

7 fermes de notre échantillon ont dû adapter au moins un des bâtiments déjà existants pour un coût moyen de 52 000€⁷⁴. À noter que ces travaux ont été parfois réalisés en autoconstruction, ce qui diminue

leur montant par rapport à des travaux réalisés exclusivement par des entreprises spécialisées. Par ailleurs, ces travaux ont eu lieu entre 2009 et 2019, or les coûts liés aux matériaux et à l'énergie ont depuis augmenté⁷⁵.

Reprenre un bâtiment pour en modifier son usage peut aussi impliquer des coûts auxquels on ne penserait pas en premier lieu. Par exemple, la transformation d'un bâtiment d'élevage en bâtiment de stockage nécessite d'étanchéifier la toiture. Si cette dernière est amiantée, des coûts de désamiantage s'ajoutent. De manière générale, reprendre un vieux bâtiment (construit avant 1997) a de forte chance d'engendrer des surcoûts liés à son désamiantage.

Transformation d'une stabulation bovin lait en espace de stockage à la ferme de Trévéro.
Source : MCDR Usager-e-s. (2021). Restructurer pour mieux transmettre.



L'amiante dans les bâtiments agricoles : un «héritage» empoisonné

Les propriétés de l'amiante et son faible coût expliquent qu'elle ait été très utilisée pour la construction de bâtiments agricoles. Mais l'amiante représente un grand danger sanitaire qui a justifié son interdiction à partir de 1997. Les risques d'exposition par libération de fibres cancérogènes surviennent en cas d'usure des bâtiments, lors de travaux mettant en cause l'intégrité des matériaux ou à cause de matériaux amiantés enterrés voire parfois répandus dans les cours de fermes.

■ **Combien coûte le désamiantage ?**

Le désamiantage coûte environ 40€/m²⁷⁶. Il nécessite en effet l'intervention de professionnels agréés. Ce coût peut varier selon l'environnement des travaux et des frais annexes de diagnostics, dossiers et rapports. Dans tous les cas, il s'ajoute aux frais de travaux pour la reconfiguration et l'adaptation des bâtiments.

► *Exemple des travaux de désamiantage dans une ferme à Milly-la-Forêt (91) : la prestation de désamiantage de couverture en amiante ciment réalisée par une entreprise spécialisée va coûter 25 000€ pour la dépose de plaque amiante ciment couverture sur 423m², retrait de ligne de faitage sur 30m², dépose des chéneaux sur 60m². Les travaux sont pris en charge par Terre de Liens, propriétaire bailleur.*

■ **Qui doit payer le désamiantage ?**

Le désamiantage pose la question de la prise en charge de ces coûts en cas de reprise du bâtiment par un nouvel agriculteur. Certaines collectivités commencent également à se saisir de cet enjeu :

► La région Bretagne a mis en place une aide sous la forme d'un appel à manifestation d'intérêt pour permettre aux agriculteurs de désamianter leur bâtiment agricole et pour bâtir, dans le même temps, un référentiel des coûts de désamiantage⁷⁷.

► La région Occitanie a mis en place un dispositif d'aides pour le désamiantage des toitures en cas de solarisation⁷⁸ destinée aux associations, collectivités, acteurs publics, entreprises, ou professionnels.



3. La construction d'un nouveau bâtiment

La restructuration-diversification des fermes nécessite aussi parfois la construction de nouveaux bâtiments.

Dans notre échantillon, 5 fermes ont construit de nouveaux bâtiments pour des montants très différents selon l'ampleur des travaux. Par exemple :

- Sur la ferme des Arbolèts (voir présentation ci-après), la construction de 3 bâtiments a coûté au total 640 000€.
- Sur la ferme de Salettes, la construction d'un bâtiment (grange pour stocker le foin et bureau) a coûté 25 000€.
- Sur la ferme de la Paverie, la construction d'un petit cabanon pour abriter un système d'irrigation a coûté environ 1 000 €.

Ces constructions ont le plus souvent été réalisées par des entreprises spécialisées. Elles ont eu lieu dans le cas où les bâtiments existants ne pouvaient pas correspondre, même avec adaptation, aux besoins de l'atelier de production à installer (bâtiment trop bas, trop petit, trop difficile d'accès, mauvaise localisation, plus de bâtiments disponibles...).

L'auto-construction peut être une solution pour faire baisser le montant des investissements nécessaires, mais augmente par conséquent le temps de travail de manière importante lors des premières années d'installation. Cela peut donc impacter négativement le temps alloué par les repreneurs à la production. Ainsi, sur la ferme du GAEC Radis & co, les travaux estimés au départ à 1 an se sont en réalité étalés sur 3 ans.

4. La destruction de bâtiments

La destruction de bâtiment est, quant à elle, peu courante. Sur notre échantillon, une seule ferme y a eu recours pour 2 bâtiments afin de faciliter l'accès à d'autres bâtiments de la ferme.

5. L'abandon de bâtiments : l'épineuse question des actifs échoués

5 fermes sur les 12 de notre échantillon ont au moins un bâtiment abandonné. Cette récurrence, même à l'échelle d'un échantillon réduit, nous donne une indication sur l'ampleur de la problématique, qui nous a été confirmée par les dires des techniciens interrogés.

Selon les cas, les bâtiments abandonnés appartiennent :

- **Aux cédants** : les repreneurs ne pouvaient/voulaient pas acheter le bâtiment. Dans ce cas, ces bâtiments abandonnés représentent donc un réel manque à gagner pour les cédants qui partent à la retraite.
- **Aux repreneurs** : les bâtiments ont dû être achetés avec le reste de la ferme, mais ne sont pas utiles aux activités de la ferme. Dans ce cas, cela représente un investissement non rentable pour les porteurs de projet et également un manque à gagner pour les cédants car ils sont souvent revendus en dessous de leur valeur économique.

Ainsi, alors que le terme «d'actifs échoués» s'employait surtout pour le domaine de l'industrie concernant les mines de charbon qui deviennent inutilisées par exemple), il devient désormais utilisé dans le domaine agricole, et notamment dans l'élevage, pour qualifier les **«actifs immobilisés (i) cessant d'être utilisés bien qu'ils aient encore une valeur économique (c'est-à-dire bien qu'ils soient encore utilisables), ou (ii) revendus significativement en dessous de leur valeur économique.»**⁷⁹

Selon l'Institut de l'Économie pour le Climat (I4CE), «les bâtiments des exploitations d'élevage constituent le potentiel le plus important d'actifs échoués en cas de modification du système productif de la ferme»⁸⁰. Selon leurs estimations, ces actifs à risque représenteraient quelques centaines de millions d'euros par an sur 10 ans (4,4 milliards en tout)⁸¹,

en prenant comme référence leur valeur comptable (donc après amortissement) et non leur valeur économique ou patrimoniale (prix auquel le cédant voudra probablement vendre son exploitation pour contribuer en partie à sa retraite).

Notre étude corrobore l'intérêt de prendre à bras le corps cette problématique, en particulier en ce qui

concerne les bâtiments. En la matière, les bâtiments de systèmes d'élevage très spécialisés et hors-sol (volailles et porcs) sont les plus difficiles et coûteux à réhabiliter, sans compter la question de la responsabilité du traitement du désamiantage pour les bâtiments détruits ou qu'il faudrait détruire pour raisons sanitaires.

B. QUELLES ADAPTATIONS POUR QUELS ÉLEVAGES ?

La nature de l'adaptation d'un outil de production d'une ferme **dépend en premier lieu du projet prévu et des moyens** des personnes qui le portent (financiers, humains ou temporels). Il est tout de même possible de déterminer des typologies d'élevages plus adaptables que d'autres.

Ainsi, pour évaluer le potentiel d'une ferme à être restructurée, les principaux facteurs à prendre en compte sont :

✓ **La présence de terres autour des bâtiments** permettant d'installer des ateliers tels que du maraîchage ou des élevages en plein-air (volaille avec poulaillers mobiles, porcs avec des cabanons, ovin viande) et facilitant la conversion en bio. Au contraire, le peu de terres attenantes est un des facteurs qui compromet l'adaptation des bâtiments des élevages spécialisés hors-sol pour en avoir un autre usage agricole⁸². Des usages non-agricoles peuvent alors être envisagés.

✓ **La hauteur des bâtiments.** Par exemple, dans notre échantillon, la ferme de Trévéro a adapté son ancienne stabulation bovin lait en complexe silos à céréales, meunerie et huilerie. À l'inverse, la ferme des Arbolèts n'a pu adapter un de ses bâtiments d'élevage (porcs conventionnels sur caillebotis) pour le stockage qu'à condition de l'annexer de 100m² supplémentaires. En effet, les bâtiments de cette ferme sont trop bas, ce qui complique leur restructuration.

✓ **L'accessibilité des bâtiments** (exemple : possible d'y accéder avec un chariot télescopique ?).

✓ **L'état général du bâtiment** (vétusté, étanchéité, présence d'amiante...).

✓ **La surface des bâtiments.**

✓ **Le matériel déjà présent sur la ferme** peut faciliter certaines restructurations. Par exemple, la présence d'une meunerie sur la ferme facilitera l'installation d'un paysan-boulangier comme c'est le cas dans notre échantillon pour la ferme des Zazous. De même, si du matériel de fenaison est déjà présent, cela facilitera l'installation d'un élevage de ruminants. Aussi, selon les ateliers, certains matériels peuvent être utilisés en CUMA.

✓ **La couverture en infrastructures d'un territoire** pour une nouvelle production ou pour installer un atelier de transformation (abattoirs de proximité par exemple). En effet, pour réintégrer les élevages dans les circuits courts, il faut des outils d'abattage pour les gros animaux qui soient proches et qui acceptent de faire à façon, en petite quantité, éventuellement en bio ; cela n'est pas si courant. En plus, l'éloignement potentiel de l'abattoir engendre des temps de transports importants.

Dans notre échantillon, il est fréquent que ce soient des élevages bovins lait qui soient repris, en changeant leur alimentation et en réduisant le cheptel pour gagner en autonomie alimentaire, et en ajoutant un atelier de transformation fromagère.

C. TROIS EXEMPLES DE FERMES RESTRUCTURÉES AUX PARCOURS DIFFÉRENTS⁸³

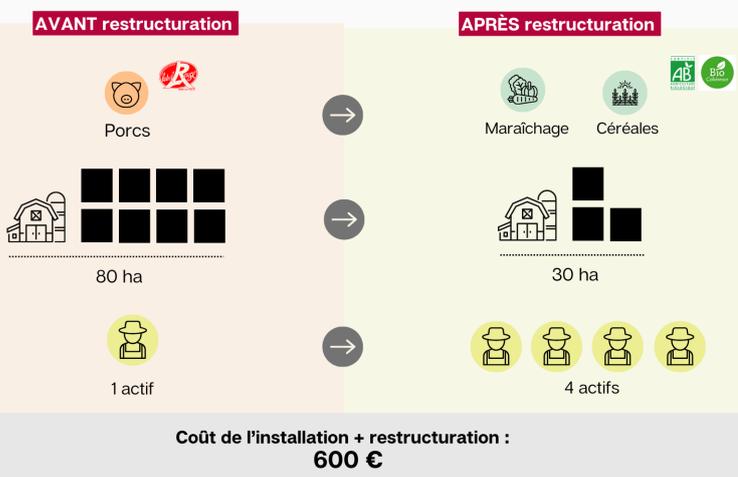
1. Une ferme porcine démantelée et transformée au profit de nouvelles installations (Ferme en Ille-et-Vilaine, Bretagne)

Sans perspective de transmission, Philippe Colleu réduit progressivement son activité à partir de 2009, puis abandonne son activité de porc naisseur engraisseur. Parmi les 80 hectares qu'il exploitait, il a arrêté de louer les 50 ha qui étaient en fermage et a transmis les 30 ha dont il était propriétaire. Il a transmis 4 hectares à 2 maraîchers en agriculture biologique (2 ha chacun). Puis il a converti les 26 ha restants en agriculture biologique pour faire de la production céréalière et les a transmis progressivement à Guillaume Aveline, reprenneur d'une ferme familiale en bovins lait voisine, qui souhaitait conforter ses surfaces et renforcer l'autonomie fourragère de son troupeau.

Grâce à sa démarche, Philippe a permis l'installation de nouveaux agriculteurs et à évité que cet élevage parte à l'agrandissement et reste dans un modèle conventionnel : « Si je ne transmettais pas en bio, ma ferme partait à l'agrandissement des voisins. La vendre aux voisins, c'était la solution la plus simple et il y avait pléthore de candidats. J'aurais pu la vendre à un très bon prix, mais j'ai une situation confortable et ma volonté était d'installer un jeune avant tout. »

UNE FERME PORCINE DÉMANTELÉE ET TRANSFORMÉE

en Ille-et-Vilaine



Coûts d'installation et de restructuration :

Il n'y a pas vraiment eu de coûts spécifiquement liés à la restructuration. Il s'agit plutôt de coûts d'installation.

- **Achat de matériel**

Les deux maraîchers ont fait le choix de réduire au maximum leurs investissements. Ainsi, pour s'installer, ils ont acheté uniquement du matériel d'occasion pour un montant de 600€. Par la suite, ils ont investi chaque année pour compléter leur besoin en matériel (achat de tunnels, création d'une mare...). C'était une volonté forte de la part des deux maraîchers de minimiser le montant des investissements afin de ne pas avoir à s'endetter. La présence d'une **CUMA à proximité** a également facilité leur installation et leur accès au matériel.

- **Adaptation de bâtiment**

Le bâtiment d'élevage (3 500 m²) a été vidé par le cédant (dépose des caillebotis, raclage de la fosse à lisier, coulage d'une dalle de béton). Le bâtiment lui appartient encore aujourd'hui. Les maraîchers peuvent l'utiliser pour le stockage et la préparation des commandes (location au cédant). Il pourrait aussi être adapté pour de l'élevage bovin allaitant ou encore servir de garage, box de stockage.

► **Coût total de l'installation et de la restructuration : 600 €.**

Financements

Étant âgés de plus de 40 ans au moment de leur installation et ayant des fonds personnels grâce à leurs activités professionnelles précédentes, les maraîchers ont eu recours à chaque fois à de **l'auto-financement**. Ils n'ont pas constitué de prêts et n'ont pas bénéficié de la DJA.

Les facilitateurs de cette restructuration :

- **La proximité avec la CUMA.**
- **Le cédant** a joué un rôle facilitateur.
- **L'installation du premier maraîcher s'est faite progressivement** en gardant un mi-temps salarié à l'extérieur.
- **Le fonctionnement coopératif** des deux maraîchers (malgré la séparation de leurs entreprises individuelles).

2. Une ferme bovin lait diversifiée avec du maraîchage (Ferme de la Paverie, Ille-et-Vilaine, Bretagne)

En 2021, Chloé Vayssade, Axel Euverte et François Péron ont repris en collectif une ferme en bovin lait en y ajoutant un atelier maraîchage. Initialement, leur projet s'orientait vers un système en bovin allaitant (Axel) et maraîchage (Chloé) en Bretagne. Les opportunités plus nombreuses d'exploitations laitières à reprendre et le poids du foncier en allaitant leur ont finalement fait choisir, après deux ans de recherches, une ferme laitière en Ille-et-Vilaine. L'implication du cédant pour faciliter la transmission a été un atout pour la reprise (un prix raisonnable du foncier et des actifs et une conversion en agriculture biologique déjà amorcée).

Pour le collectif, l'association élevage et maraîchage est un atout : permet des rotations de cultures, permet de mutualiser du matériel de travail du sol et asseoir une résilience économique en absorbant d'éventuelles baisses du prix du lait. Par ailleurs, travailler à deux sur l'atelier d'élevage leur paraissait incontournable par rapport à l'astreinte de la traite. Ils ont choisi le statut de GAEC avec partage équitable des revenus. Cela a permis de faciliter la création de l'atelier maraîchage puisque le lait permet d'avoir des revenus dès le départ. Le lait est collecté par Biolait et les légumes sont commercialisés en vente directe.

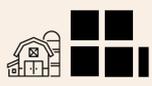
UNE FERME BOVIN LAIT DIVERSIFIÉE AVEC DU MARAÎCHAGE

en Ille-et-Vilaine

AVANT restructuration



Vaches
laitières



44,5 ha



2 actifs

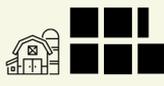
APRÈS restructuration



Vaches
laitières



Maraîchage



54 ha



3 actifs

Coût de l'installation + restructuration :
229 000€

Coûts d'installation et de restructuration :

Il n'y a pas vraiment eu de coûts spécifiquement liés à la restructuration. Il s'agit plutôt de coûts d'installation et de reprise.

- **Achat de matériel et d'animaux**

Le troupeau est repris pour 80 000€.

Un stock (ensilage) est racheté pour 10 000€.

Le matériel de la ferme est également repris pour 70 000€, dont la moitié correspond au matériel de traite et le reste à 2 tracteurs, une désileuse et une faucheuse. Le cédant était adhérent à une CUMA, il avait donc peu recours au matériel individuel. Les repreneurs ont repris les engagements avec la CUMA.

- **Achat de foncier**

36 000€ de foncier acheté (2 ha).

- **Achat de bâtiments**

Le bâtiment d'élevage (salle de traite, stabulation, étable, hangar de stockage, silos sous bâche) est repris à l'identique pour 123 000€.

- **Adaptation de bâtiment**

Les bâtiments n'ont pas été modifiés. Les seuls travaux prévus concernent l'aménagement d'un bureau dans une petite dépendance.

- **Construction de bâtiment**

Un petit cabanon a été construit pour abriter un système d'irrigation. Cela a coûté environ 1 000€ seulement car du bois acheté avec la ferme a été utilisé.

► **Coût total de l'installation et de la restructuration : 229 000 €.**

Financements :

- Les 3 membres du collectif ont reçu la **DJA**.
- Ils ont également perçu des aides du département, de l'EPCI, et des facilités de la part de **Bio-lait** et de la **banque**, atteignant un montant total de 100 000€ environ.
- Un prêt bancaire a été contracté pour la **totalité des investissements**.

Accompagnement :

- **Les cédants ont été accompagnés** par le CIVAM IT 35 pour préparer leur transmission. Le collectif a lui aussi été accompagné par cette même structure pour anticiper l'installation à 3 et l'organisation entre les 2 ateliers.
- L'AFOCG 53 a contribué au choix du statut juridique et à l'étude économique prévisionnelle.

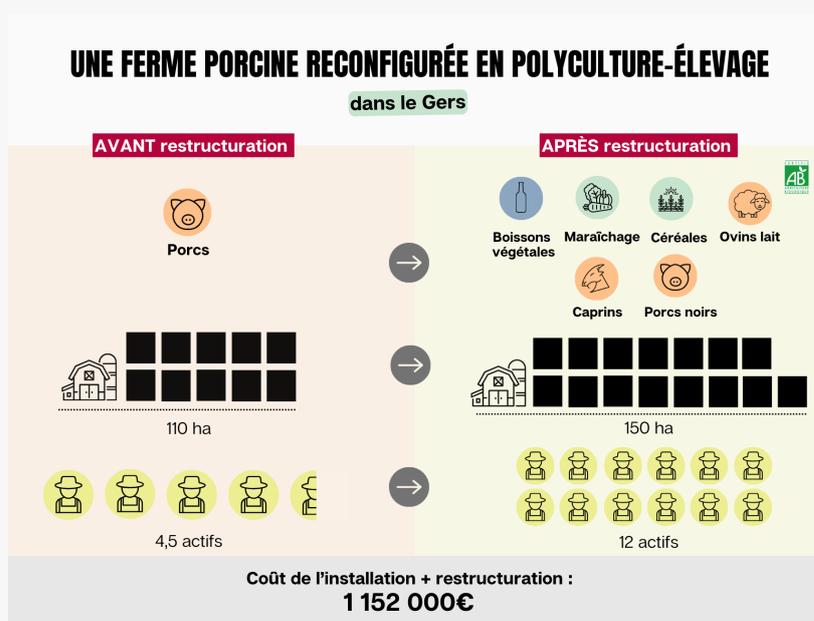
Les défis et facilitateurs de cette restructuration :

- **Les porteurs de projet ont dû faire évoluer l'idée de leur projet** pour tenir compte de la typologie des fermes à reprendre sur leur secteur.
- **L'anticipation du cédant** en convertissant la ferme en bio a facilité la transmission.
- **La restructuration-diversification n'a pas coûté très cher** car l'installation en maraîchage était peu coûteuse et qu'ils ont repris à l'identique l'élevage en bovin lait.

3. Une ancienne ferme porcine reconfigurée en polyculture-élevage (Ferme des Arbolèts, Gers, Occitanie)

L'élevage de porcs naisseur-engraisseur de Marie-Sylvie était emblématique du parcours d'un élevage qui s'est industrialisé sur trente ans, avec un accroissement des surfaces rendu nécessaire pour répondre aux contraintes d'épandage des lisiers. Après le départ de son associé au début des années 2010, Marie-Sylvie remet en question l'avenir de sa ferme. Une réflexion motivée par les projets de Hugues, son fils, qui souhaite devenir paysan mais pas reprendre l'élevage de porcs. À partir de 2016, un collectif se forme petit à petit à partir d'un projet d'évolution totale de la ferme : conversion en AB, maraîchage, production de lait végétal, porc plein air et atelier mixte ovin-caprin pour des fromages aux deux laits. Marie-Sylvie a diminué progressivement son cheptel jusqu'à l'arrêt complet en 2019. Elle reste en activité sur de la production céréalière. Son départ en retraite est envisagé pour 2024. Sur les 110 ha de la ferme, elle en libérera alors 60 ha qui permettront de nouvelles installations.

Cette restructuration a déjà permis l'installation de nombreux agriculteurs et a également permis l'amélioration des pratiques agricoles de la ferme grâce à une conversion en bio.



Les différents ateliers de production ont chacun leur propre statut juridique. Cependant, ils mutualisent du matériel, la commercialisation de leur production et l'organisation de manifestations destinées à faire vivre le lieu. Le collectif défend un projet agricole collectif, durable, épanouissant, ouvert et transmissible.

Coûts d'installation et de restructuration :

- **Achat de matériels**

- Pour la mise en place de l'atelier de maraîchage, une serre de 2500 mètres carrés a été achetée (60 000€), ainsi qu'un tracteur, un système d'irrigation, un camion pour marché et des outils agricoles (pour un total de 75 000€).
- Des équipements supplémentaires ont été achetés pour développer l'atelier de boissons végétales (235 000€).
- Par ailleurs, pour la bergerie, une partie du matériel est emprunté à la CUMA voisine, mais au total, ils ont dépensé 120 000 euros de matériel.

- **Adaptation de bâtiment**

Une porcherie (350m² sur caillebotis, annexée d'une centaine de mètres carrés pour le stockage) a été réhabilitée en atelier alimentaire (production de boissons végétales produites avec des céréales de la ferme), espace de stockage et tri de céréales pour un montant de **85 000€**. Les travaux comprenaient le coulage d'une dalle de béton, la réalisation d'ouvertures, et la mise au réseau d'eau/électricité/gaz. Marie-Sylvie a fait vider le matériel de ce bâtiment par un prestataire pour **7 000€** (dépose des caillebotis, etc.). Le bâtiment a été en partie autoconstruit et fait par des artisans à partir des plans faits par Nicolas, qui gère la production des boissons végétales.

- **Construction de bâtiment**

3 bâtiments ont été construits :

- Le premier a été un hangar de stockage pour le maraîchage pour **70 000€**.
- Ensuite, un bâtiment de 1 500m² a été construit comprenant une bergerie pour l'élevage caprin/ovin et une fromagerie. Ce bâtiment a coûté **500 000€** et a été construit car la bergerie aurait manqué de volume si un bâtiment porc avait été réutilisé.

- **Destruction de bâtiment**

Un bâtiment qui était destiné à la maternité et l'engraissement des porcs auparavant a été détruit pour **10 000€** pour permettre l'exploitation d'un autre bâtiment et la construction d'un point de vente. La fosse à lisier va être détruite car inutilisée.

- **Abandon de bâtiment**

Sur la dizaine de bâtiments initialement présents, 5 bâtiments (au total 1 600m²) sont inutilisés aujourd'hui.

- ▶ **Coût total de l'installation et de la restructuration : 1 152 000 €.**

Financements :

- Ils ont bénéficié de financements issus de la **DJA**, d'emprunts bancaires, des aides **FEADER** et d'un **crowdfunding**.
- 110 ha et 2 bâtiments ont été rachetés par Terre de Liens afin de sécuriser le foncier et faciliter l'installation du collectif.

Les défis et facilitateurs de cette restructuration :

- **La charge de travail** liée à la restructuration a été importante (notamment du fait de la nécessité de réhabiliter, aménager et construire des bâtiments).
- **Le temps nécessaire à la cédante** pour accepter l'idée d'arrêter l'élevage de porc a été assez long (activité rentable mais sans repreneur).
- **La proximité avec une ville de taille moyenne** a permis de trouver facilement des solutions de logement pour les nouveaux installés.
- **La dimension collective** impacte de façon très positive le bien-être des actifs agricoles de la ferme.
- **Le rachat des terres et de deux bâtiments par Terre de Liens** a grandement facilité la transmission en faisant baisser les coûts d'installation du collectif.

D. UNE NÉCESSITÉ : DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT POUR MULTIPLIER ET PÉRENNISER LES RESTRUCTURATIONS

Les spécificités de l'accompagnement des restructurations ont déjà fait, et continuent de faire, l'objet de publications et travaux techniques (InPACT, 2019 et MCDR UsageR-E-s, 2021). D'une manière générale, les ONVAR sont outillés pour accompagner les restructurations, mais n'ont souvent pas les moyens de le faire sereinement et a fortiori ne peuvent envisager de participer à un réel changement d'échelle à moyens constants.

Quels accompagnements pour la restructuration ?

L'accompagnement d'une restructuration dans le cadre d'une transmission doit porter sur différents volets⁸⁴ :

- ▶ **L'accompagnement humain des cédants** : aborder les aspects psycho-sociaux de la transmission (départ à la retraite, transmission de la ferme familiale - parfois depuis de nombreuses générations - à des personnes extérieures, déménagement éventuel...) et ouvrir les possibles (différentes pistes de restructuration, évolutions envisageables de leur ferme...).
- ▶ **La recherche, la mise en relation puis la médiation** entre cédants et repreneurs pour concrétiser le sujet de la reprise (appui à la rédaction d'une petite annonce, échanges sur les critères de sélection des candidats à la reprise...).
- ▶ **L'accompagnement technique** :
 - l'évaluation des potentiels agronomiques de la ferme en cas de diversification vers des productions végétales est indispensable ;
 - le travail sur les différents scénarios possibles concernant l'élevage est utile (prenant en compte la taille des bâtiments, la qualité du fourrage...) ;
 - la question de l'accès à l'eau doit aussi être étudiée (notamment s'il y a de nouveaux besoins d'irrigation). De manière générale, les différents scénarios doivent prendre en compte les impacts liés au changement climatique. Des outils existent à ses fins (cf. diagnostic transmission développé par le GAB 44 et déployé par le réseau FNAB en annexe) et pourraient être largement utilisés ;
 - la potentielle estimation des investissements à effectuer pour éventuellement reconfigurer la ferme (outils, bâtiments, cheptel...) ;
 - la détermination de la forme juridique pour la transition et à termes (montages qui facilitent

une reprise, par exemple sur les baux emphytéotiques ou les Scop).

- ▶ **L'accompagnement des relations humaines** entre les cédants (s'il y en a plusieurs), au sein des collectifs de porteurs de projets ou entre cédants et repreneurs : problématiques sur le travail, la rémunération, les vacances, les prises de décision, l'intégration d'associés supplémentaires, la façon de déterminer un prix d'entrée quand les investissements et la restructuration ont déjà été réalisés...
- ▶ Le cas échéant, dans le cadre d'une démarche de territoire, des moyens spécifiques doivent être envisagés pour permettre la **coordination d'acteurs agricoles et non agricoles**. C'est particulièrement le cas quand la restructuration n'est pas impulsée par un cédant, mais qu'elle répond à des besoins identifiés sur un territoire.

Cet accompagnement peut être individuel ou collectif (groupe de cédants) et/ou prendre la forme de formations.

Nos échanges avec le réseau CIVAM et l'ATAG⁸⁵ et l'expérience du GAB 44 nous ont permis d'estimer qu'**environ 25 jours sont nécessaires** pour accompagner de manière globale un processus de restructuration, sur une période d'environ 2 ou 3 ans selon les cas. Cela correspond à 12 000 € avec un coût journalier de 600 €.

L'accompagnement d'un projet de territoire : les restructurations d'intérêt territorial

Les collectivités locales sont de plus en plus nombreuses à considérer que l'absence de transmission et la disparition d'exploitations est problématique pour l'avenir de leur territoire. **Nous proposons d'employer le terme de «restructuration d'intérêt**

territorial» pour les projets impulsés par des élus locaux, en lien avec les acteurs du territoire, visant à co-construire un projet de reprise et de restructuration d'une ferme pour répondre à un ou plusieurs enjeux : installation de nouveaux paysans, relocalisation et diversification de l'offre de produits agricoles durables pour les marchés locaux et la restauration collective, protection de la ressource en eau sur des zones de captages, etc.

Les besoins en matière d'ingénierie et de coordination d'acteurs sont difficilement quantifiables mais significatifs compte-tenu des exigences de la démarche. C'est ce que montre **l'exemple de l'ag-**

glomération de Valence Romans Agglomération qui finance l'ingénierie d'un «pôle territorial de ressources et compétences multi-acteurs», dans le cadre de **«l'expérimentation pour la transmission-restructuration des grandes fermes du territoire et l'accompagnement des propriétaires de foncier agricole»**. Cet accord cadre d'une durée d'un an reconductible 2 fois est doté de fonds pouvant aller **jusqu'à 80 000 € HT** par an, fléchés vers les différentes structures d'accompagnement pour des études de faisabilité, diagnostics, accompagnements de cédants et porteurs de projets ainsi que la coordination de tous les acteurs.

E. L'INDISPENSABLE PRISE EN COMPTE DES FRAIS DE STOCKAGE OU DE PORTAGE FONCIER

En matière d'installation-transmission, **il apparaît souvent une double inadéquation : entre la demande et l'offre foncière d'une part, et entre le calendrier du cédant et celui du ou des repreneurs d'autre part**. Par ailleurs, la tendance à l'agrandissement des exploitations rend de plus en plus difficile la possibilité de restructurer des fermes et représente un risque de voir se multiplier les bâtiments abandonnés et les maisons d'habitation perdre leur vocation de logement de fonction.

La seule solution est de développer les solutions de stockage foncier, portage temporaire ou de long terme.

- ▶ **Le stockage correspond à la mise en réserve d'une ferme, de parcelles ou bâtiments, pour une durée déterminée**, le temps de laisser la possibilité de construire un projet de reprise. Le stockage est une solution qui ne peut raisonnablement être portée et décidée que par les collectivités locales, même si l'opérateur est très souvent la SAFER⁸⁶.
- ▶ **Le portage temporaire permet l'achat différé du foncier par le ou les agriculteurs qui en sont les bénéficiaires**. Il s'agit souvent de conventions tripartites associant la SAFER, l'agriculteur et une collectivité. La collectivité, souvent un Conseil Régional, initie ces conventions, finance (ou parfois avance) les frais de portage et assure, le cas échéant, la garantie de bonne fin en cas de défaut du porteur de projet.
- ▶ **Le portage de foncier de long terme («à durée indéterminée») est le fait que des investisseurs**

publics ou privés (parfois mixtes) portent le foncier et le mettent en location. Le portage du foncier agricole est l'objet d'un intérêt particulier, notamment pour l'installation, car il permet de consacrer les financements disponibles aux actifs productifs plutôt qu'au foncier⁸⁷. Des acteurs de nature et aux motivations très différentes interviennent sur le portage foncier : initiatives foncières citoyennes, structures bancaires ou financières, structures de filières, start-up de l'installation, les acteurs publics et institutionnels (collectivité, banque des dépôts...)⁸⁸.

L'implication des pouvoirs publics, à toutes les échelles, du national au local, est nécessaire pour mettre en œuvre les solutions de stockage ou de portage :

- Au niveau national et régional : dans le cadre des politiques d'installation-transmission et d'aménagement du territoire.
- Au niveau local : les collectivités, en lien avec les acteurs locaux, peuvent identifier des opportunités pour des restructurations d'intérêt territorial, comme le montre le projet de Valence Romans Agglomération.

III - DES FILIÈRES MISES AU DÉFI DE LEUR PROPRE RESTRUCTURATION ?

A. CIRCUITS COURTS, CIRCUITS LONGS : ENTRE CHOIX ET CONTRAINTES POUR LES PRODUCTEURS

La restructuration d'une exploitation va nécessiter, comme pour toute diversification, de travailler sur la question des débouchés et des circuits de commercialisation. Les enjeux se posent de manière différente en fonction du type de productions (végétales ou animales) mises en place lors de la diversification.

► **Pour les productions végétales**, la commercialisation dépend souvent des productions. Pour le maraîchage diversifié, l'activité de paysan-boulangier, l'atelier de petits fruits avec transformation, les plantes aromatiques et médicinales avec transformation, le circuit court prime souvent. Moyennant des investissements spécifiques (moulin, atelier de transformation, séchoir...) et un temps de travail dédié, la ferme peut prendre en charge chaque étape. Pour l'arboriculture, les légumes de plein champ et les grandes cultures, l'existence en local de circuits de commercialisation (plutôt longs) va souvent permettre (ou pas) la diversification.

► **La possibilité d'une diversification en élevage est**, quant à elle, directement liée à la couverture territoriale et l'accès possible à un outil d'abattage, que ce soit en circuit court ou long. Le choix du circuit long est ensuite dépendant des zones de collecte des groupements de producteurs / opérateurs économiques ou de leur capacité à intervenir en dehors de leur territoire historique.

Chaque circuit de commercialisation a ses avantages et ses inconvénients :

► **La commercialisation en circuit court** est plus à la main des agriculteurs mais ajoute de nouvelles tâches (logistique, transformation, promotion, commercialisation) qui signifient autant de nouvelles compétences à acquérir et de temps passé hors de la stricte production agricole. Elle implique aussi bien souvent des investissements spécifiques.

► **Pour la commercialisation en circuit long**, la ferme est dépendante de la présence ou non de groupements de producteurs/opérateurs économiques sur son territoire, acceptant potentiellement de traiter des petites quantités ou d'intervenir hors de sa zone. La conjoncture peut aussi jouer sur l'accueil de nouveaux producteurs dans une filière. Le savoir-faire des filières longues est toutefois précieux (en termes d'expérience commerciale, de gestion d'équilibre matière...). Elles permettent de la souplesse et ont la capacité à écouler des volumes conséquents.

Ainsi, **la diversification et le choix du circuit de commercialisation sont contraints du fait de la spécialisation des territoires**. Les outils (d'abattage, de stockage, de conditionnement, et de transformation) sont concentrés dans certaines zones et cela peut rendre difficile d'envisager l'introduction d'un nouvel élevage si l'abattoir le plus proche est à 2h30 de route.

B. DÉSPÉCIALISATION ET RETERRITORIALISATION : VERS UNE TRANSITION GÉNÉRALISÉE DES FILIÈRES ?

Le contexte général de l'agriculture et des modes de consommation invite probablement à réinterroger le mode d'organisation traditionnel des filières :

- ▶ **Les volumes de production baissent**⁸⁹ pour des raisons structurelles (non-renouvellement des générations, augmentation du coût des intrants amenant à réduire les cheptels, changement climatique).
- ▶ **De nouvelles filières se structurent** (en oléoprotéagineux, maraîchage, etc.).
- ▶ **Les territoires sont en recherche de relocalisation** de la production de certains produits dont l'approvisionnement est déficitaire, ce qui amène à envisager la déspecialisation des territoires.
- ▶ **Les régimes alimentaires changent** : moins de protéines animales, plus de protéines végétales, fruits et légumes⁹⁰.
- ▶ **L'agriculture biologique se développe**⁹¹.
- ▶ **Les enjeux de résilience liés à l'accès à l'eau, au changement climatique et aux épizooties** sont de plus en plus prégnants.

Autant de facteurs qui pourraient amener les filières conventionnelles à penser à leur propre restructuration. **Ces facteurs amènent, en tous cas, d'autres types de filières, plus «territorialisées», à se structurer**⁹², autour d'outils communs partagés entre productrices et producteurs, parfois sous l'impulsion des collectivités territoriales. En effet, celles-ci se saisissent de plus en plus des enjeux agricoles et alimentaires, dans le cadre de leurs politiques sur la préservation de l'eau, d'une volonté de promouvoir le «local» ou de reprendre la main sur l'approvisionnement de leur restauration collective (dont 50 % des produits doivent être durables, avec notamment 20 % biologiques, et 60 % de la viande doit être durable). Ces nouveaux enjeux les incitent aujourd'hui à jouer un rôle croissant dans la structuration et l'animation de nouvelles filières. Dans le cadre de l'accompagnement réalisé par le réseau FNAB, on constate que le développement de ces filières pose de multiples défis : compétitivité des chaînes lo-

gistiques locales, efficacité commerciale, seuils de rentabilité... mais il est certain que les aménités positives (développement local, impacts environnementaux...) méritent qu'on s'y intéresse.

Témoignant de l'intérêt croissant pour ces filières territorialisées, les CIVAM, les CUMA et Commerce Equitable France ont lancé un **projet de recherche-action nommé FILTER**, financé dans le cadre du Plan Ecophyto II+ du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, qui vise à mieux comprendre la dynamique de développement de ces filières territoriales, «en portant le regard, sur les conditions de leur développement, de pérennisation économique et organisationnelle et de leur contribution à la consolidation de pratiques agroécologiques.»⁹³

Ces réflexions suggèrent que :

- ▶ Plus les fermes auront accès à un panel de débouchés possibles sur leur territoire, plus la restructuration-diversification sera facilitée.
- ▶ Les collectivités territoriales et projets territoriaux ont un rôle structurant à jouer pour développer ces filières.

Filière longue, vente directe, outil de transformation et de vente collectif : une combinaison gagnante pour un élevage en filière Roquefort

Le GAEC de Salelles est constitué de 3 associés, tous non issus du milieu agricole. La production principale est le lait de brebis vendu à un industriel du Roquefort (260 brebis à la traite). Mais une partie du lait est valorisée auprès d'une entreprise de production et vente de yaourts gérée par les producteurs. Un troisième atelier boulangerie vient compléter l'activité. L'insertion de cette exploitation dans plusieurs types de filières (filiale longue, vente directe et filiale territoriale) lui a permis de gagner en résilience.

« La production de lait pour le Roquefort est contingentée par des quotas. Chaque producteur est sous contrat exclusif avec un transformateur fromager qui collecte donc la totalité du lait produit sur la ferme. Il y a quelques années, notre organisation d'éleveurs a négocié auprès de notre transformateur pour qu'une partie du lait soit valorisée directement par les producteurs. Le contexte était favorable puisque les ventes de Roquefort sont à la baisse en bio. Nous valorisons collectivement notre lait sous forme de yaourts par une entreprise dirigée par les producteurs associés, les Artisans. Nous augmentons chaque année nos ventes, mais cela nécessite un investissement dans la commercialisation : nous avons plus de points de vente, mais les volumes par point de vente ont tendance à baisser. Enfin, la vente du pain nous permet d'avoir des revenus réguliers, ce qui nous permet d'équilibrer notre trésorerie tout au long de l'année. Cette diversification a au moins deux avantages :

Travailler à plusieurs nous évite d'être trop soumis à l'astreinte de la traite (deux fois par jour), nous pouvons nous libérer certains week-end et prendre des vacances.

Dans un contexte de contraction du marché bio, nous nous sentons plus forts face aux aléas. Si notre transformateur nous demande de baisser la production de lait pour roquefort, nous pouvons encaisser le choc, ce qui ne sera pas forcément le cas pour nos collègues qui n'ont que cette production⁹⁴.

Le nombre d'éleveurs en production Roquefort baisse. Une enquête menée en 2022 auprès des producteurs de lait en contrat avec le même transformateur a montré que nous sommes de moins en moins nombreux à vouloir augmenter les volumes pour compenser les cessations d'activité. Ça commence à devenir un problème en lait conventionnel : les transformateurs nous disent qu'il n'y a pas assez de lait produit. Il y a bien des actions de prospective pour réfléchir à l'avenir de la filière, en particulier sur la reprise des fermes. La diversification n'est pas vraiment une piste. Pourtant, la diversification paraît incontournable pour avoir des fermes qui fonctionnent avec un collectif. Trouver des éleveurs qui sont d'astreinte tous les week-end / 7 jours sur 7, c'est mission impossible !

Nino Fillos,
associé du GAEC
de Salelles (Aveyron)
et administrateur de
la SAS les Artisans

IV- COMMENT DÉVELOPPER LA RESTRUCTURATION ? NOS RECOMMANDATIONS

Notre étude et les études précédemment menées sur le sujet ont démontré que la restructuration-diversification semble être une solution pertinente pour répondre aux défis socio-économiques et environnementaux que l'élevage doit relever. Cependant, ces travaux ont également permis d'identifier les freins existants pour mettre en place des projets de restructuration-diversification⁹⁵. **Pour répondre à ces freins et faciliter la généralisation des projets de restructurations, une action publique à l'échelle nationale et locale est nécessaire. C'est l'objet des cinq recommandations que nous formulons ci-dessous.**

RECOMMANDATION N°1 : LANCER UN RÉSEAU D'EXPÉRIMENTATIONS D'UNE CINQUANTAINE DE PROJETS DE RESTRUCTURATION-DIVERSIFICATION

En s'inspirant du modèle de financement et de fonctionnement du réseau DEPHY EXPE créé dans le cadre du Plan Ecophyto, nous souhaitons la mise en place d'un réseau d'expérimentation de projets de restructuration-diversification. **L'objectif serait d'atteindre au minimum une cinquantaine de fermes pilotes à la fin de la période 2024-2028.** Ce projet de recherche-action permettrait d'évaluer à plus grande échelle les impacts socio-économiques, environnementaux et territoriaux de ces expérimentations, mais aussi d'identifier les éléments freinant ou facilitant leur diffusion.

Modalités de mise en oeuvre :

Territoires concernés : certains territoires pourraient être priorités du fait de problématiques fortes dans la transmission des exploitations d'élevage (par exemple les régions Bretagne, Normandie ou Auvergne-Rhône-Alpes et les départements des Vosges, de l'Ariège ou du Jura).

Filières concernées : ces expérimentations concerneront la restructuration de fermes de différentes filières d'élevage (bovins, porcins, volaille, ovins/caprins).

Acteurs impliqués :

- Des porteurs de projet à l'installation, des cédants ou des agriculteurs en cours de carrière souhaitant réaliser un projet de restructuration-diversification devront candidater au dispositif sur la base du volontariat.
- Ces projets d'expérimentations seront accompagnés par des organisations partenaires, aux compétences complémentaires, comme des organismes à vocation agricole et rurale (ex : Réseau CIVAM, FNAB, Terre de Liens, RENETA), des acteurs du monde de la recherche et du développement agricole (ex : instituts techniques agricoles, INRAE, CIRAD, chambres d'agriculture) et des acteurs des territoires (ex : collectivités territoriales, parcs naturels régionaux).

Durée : Ces expérimentations auront une durée de 4 à 6 ans.

Evaluation :

- Une évaluation annuelle du dispositif sera menée par le CGAAER (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux) et transmise au Parlement.
- Un bilan plus détaillé devra être réalisé à mi-parcours et à la fin de l'expérimentation. Ces bilans seront réalisés par le CGAAER, qui pourra s'appuyer sur les services ministériels et des acteurs du monde de la recherche et du développement agricole.

- Les critères d'évaluation qui devront être analysés sont : coûts financiers de la restructuration-diversification, impacts environnementaux et socio-économiques, niveau d'implantation des fermes restructurées dans les territoires (circuits courts, approvisionnement de la restauration collective locale).

Dispositif concerné :

Ce dispositif pourra être déployé dans le cadre du Pacte et de la Loi d'Orientation et d'Avenir agricoles (PLOA) qui devraient prévoir des mesures visant à accompagner la diffusion de solutions innovantes en matière de souveraineté alimentaire et de transition agroécologique à l'échelle des territoires.

RECOMMANDATION N°2 : AJOUTER DES SCÉNARIOS DE RESTRUCTURATION DANS LE DIAGNOSTIC TRANSMISSION EN COURS DE DÉVELOPPEMENT DANS LE CADRE DU PLOA

Le PLOA devrait permettre la mise en place d'un diagnostic, destiné à accompagner la transmission des exploitations agricoles. Ce diagnostic viserait à évaluer la capacité des exploitations à s'adapter aux conséquences du changement climatique et à contribuer à son atténuation. Cependant, lors de la concertation nationale sur le Pacte et la Loi d'Orientation et d'Avenir agricole (PLOA), un consensus a émergé sur la nécessité de mettre en place un diagnostic plus complet comprenant **notamment des scénarios de restructuration d'exploitations à reprendre**⁹⁶. La présence de ces scénarios favoriserait grandement la mise en place des projets de restructuration-diversification dans des fermes qualifiées d'intransmissibles et augmenterait d'une part leur transmission, et d'autre part, la transition des exploitations vers des systèmes de production plus résilients et plus durables.

Nous préconisons de :

- ▶ Ajouter un module sur la restructuration dans le cahier des charges du diagnostic en cours d'élaboration et rendu prochainement obligatoire par la LOA, pour travailler différents scénarios de restructuration possibles lors de la transmission.

- ▶ Augmenter le temps financé dans le cadre du programme Accompagnement à l'installation et la transmission en agriculture (AITA) pour la réalisation de ces diagnostics par les organisations habilitées.

- ▶ Rendre ce diagnostic obligatoire au moins 5 ans avant le départ à la retraite du cédant pour anticiper de potentielles transformations de l'exploitation à réaliser et éviter des investissements qui augmenteraient la difficulté de transmission.

- ▶ Mobiliser l'ensemble des structures intervenant sur la transmission pour la conception et la mise en œuvre de ce diagnostic.

Dispositifs concernés :

- Il conviendra d'ajouter dans le diagnostic prévu par la LOA la nécessité de la prise en compte des scénarios de restructuration.
- Le projet de loi de finances pour le budget 2024 devrait également augmenter l'enveloppe dédiée au programme AITA pour permettre aux organisations habilitées, comme les ONVAR, de réaliser des diagnostics sur un pas de temps plus long.

RECOMMANDATION N°3 : CONDITIONNER LES AIDES À L'INVESTISSEMENT À DES CRITÈRES DE DURABILITÉ ET EN FLÉCHER UNE PARTIE VERS LA RESTRUCTURATION-DIVERSIFICATION DES EXPLOITATIONS

Chaque année, plus d'un milliard d'euros de subventions d'investissement sont accordées aux exploitations d'élevage⁹⁷. Cependant, étant donné que ces aides sont encore peu conditionnées⁹⁸, elles peuvent contribuer à verrouiller les exploitations d'élevage dans des modèles peu durables et à les rendre intransmissibles. Dans ce dernier cas, elles génèrent in fine des actifs échoués (bâtiments abandonnés) comme l'on démontré l'Institute for Climate Economics⁹⁹.

- ▶ Nous proposons de **conditionner les aides à l'investissement en fonction de critères de durabilité** :

- Arrêt des aides à l'investissement pour les élevages ruminants en zéro pâturage, pour tout système d'élevage en cage et sur caillebotis intégral et pour tout investissement contribuant à augmenter l'intensification des pratiques agricoles sur la ferme.
 - Bonification des aides pour tout investissement permettant l'adoption de pratiques agroécologiques (notamment la conversion en agriculture biologique), de pratiques améliorant le bien-être animal, et toute dépense permettant la restructuration d'une ferme.
- Nous préconisons également la réalisation d'un **rapport d'information parlementaire sur la question des actifs échoués** dans le secteur agricole pour mesurer l'ampleur du phénomène, évaluer ses impacts et dégager des recommandations d'action pour répondre à cet enjeu.

Dispositifs concernés :

- Ce conditionnement des différentes aides à l'investissement pourra s'effectuer dans le cadre du projet de loi de finances pour le budget 2024, lors d'une révision du Plan Stratégique National et en sensibilisant les régions à cette problématique.
- La demande de réalisation d'un rapport d'information parlementaire pourra être inséré au Projet de Loi d'Orientation et d'Avenir agricoles relatif aux enjeux d'installation-transmission.

RECOMMANDATION N°4 : DÉPLOYER MASSIVEMENT LES DISPOSITIFS DE STOCKAGE FONCIER TEMPORAIRE

La transmission est parfois freinée par un décalage temporel entre le moment du départ à la retraite d'un cédant et celui de l'installation d'un porteur de projet, en particulier quand il s'agit d'un collectif. Une solution ? Le stockage foncier temporaire. **Il consiste en la mise en réserve temporaire de terres et de bâtiments agricoles par un organisme (la Safer), avant de les revendre au bout d'une période à un porteur de projet s'étant installé.** Le stockage foncier temporaire permet de favoriser les installations et de limiter le phénomène d'agrandisse-

ment des fermes et la concentration des terres. Ce dispositif est d'autant plus intéressant dans les cas de restructuration car les projets de restructuration sont souvent synonymes de processus d'installation longs, parfois incompatibles avec le calendrier des cédants. Par ailleurs, il facilite également la transmission extra-familiale et l'entrée dans le métier d'agriculteurs non issus du milieu agricole, qui sont des profils très présents dans les projets de restructuration.

Nous préconisons un **déploiement massif des dispositifs de stockage foncier temporaire en :**

- dédiant des fonds spécifiques et un cadrage national pour le soutien aux dispositifs publics de stockage du foncier notamment des collectivités territoriales et des Safer. Les priorités pour la mise en œuvre de dispositifs publics de stockage foncier doivent être clairement définies et s'inscrire dans des politiques foncières et agricoles des collectivités et des acteurs de filières territorialisées ;
- en allouant prioritairement le foncier stocké aux exploitations répondant à ces deux critères suivants : installation en agriculture biologique et projets de restructuration-diversification ;
- en encadrant le stockage foncier temporaire par les critères suivants : lucrativité limitée à l'inflation, lien au territoire, accompagnement spécifique par des ONVAR ayant développé une compétence dans la restructuration ;
- en adossant les opérations de stockage et de portage foncier à des dispositifs d'accompagnement et d'animation territoriale.

Dispositifs concernés :

- Ces mesures pourraient être inscrites au sein de la partie sur la maîtrise des capitaux et du foncier au Projet de loi d'Orientation et d'Avenir agricoles.
- Le fonds spécifique aux dispositifs publics de stockage foncier pourrait être créé lors du vote du projet de loi de finances pour le budget 2024, assorti de conditions mentionnées ci-dessus.

RECOMMANDATION N°5 : SOUTENIR LA CONSOLIDATION DES FILIÈRES LONGUES BIOLOGIQUES ET LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES TERRITORIALISÉES

Pour sécuriser des débouchés aux fermes agroécologiques, en particulier lors d'une diversification des productions, il est nécessaire de :

- ▶ Maintenir la présence de filières longues biologiques dans les territoires, qui ont un rôle primordial pour soutenir la transition des exploitations et qui continuent aujourd'hui de structurer le marché. Elles sont, dans bien des cas, essentielles pour garantir la viabilité économique des fermes dans le cadre d'une restructuration-diversification puisque plusieurs de ces fermes conservent un débouché en circuit long (souvent sur la production «historique» de la ferme). Il est donc impératif de **permettre la consolidation de ces filières longues biologiques et de les accompagner lorsque cela est nécessaire** par exemple à travers la mise en place d'un fonds de soutien. La mise en place d'outils de régulation du marché est aussi un levier à activer.

- ▶ De soutenir le développement de filières territorialisées, qui constituent un mode d'organisation de la production et de la commercialisation des produits agricoles complémentaires aux filières longues et à la vente directe. Elles peuvent constituer de nouvelles opportunités de débouchés pour les agriculteurs, elles participent à la souveraineté alimentaire des territoires et sont souvent vectrices de pratiques agroécologiques. Elles contribuent à la diversité de débouchés commerciaux sur un territoire, facteur facilitant la mise en place de projets de restructurations-diversifications. Nous proposons de **soutenir le développement et le maintien sur la durée de ces filières territorialisées en :**

- obtenant des financements visant à faciliter la structuration de telles filières à toutes les étapes et notamment en phase d'émergence ;
- facilitant la mobilisation d'experts juridiques et économiques et la montée en compétences des organisations de développement agricole sur ces sujets pour la phase de structuration ;
- finançant l'expérimentation nécessaire sur plusieurs campagnes (2-4 ans) pour faciliter la mise en place de ces filières.

L'amélioration de la couverture territoriale en outils d'abattage, de stockage et de transformation contribuerait au développement économique de ces deux types de filières.

Dispositifs concernés :

- La mise en place de fonds de soutien d'urgence en faveur des filières longues bio pour faire face aux situations de crise doit être garantie par le Ministère de l'Agriculture, puisque ces filières contribuent à la transition agroécologique de notre agriculture.
- Le projet de loi d'orientation et d'avenir agricoles devrait permettre le renforcement des Projets Alimentaires Territoriaux, notamment pour qu'ils intègrent une dimension de transition agroécologique plus forte et pour qu'ils prennent davantage part à la question des débouchés.

ANNEXE 1 - UN EXEMPLE DE DIAGNOSTIC TRANSMISSION INCLUANT DES SCÉNARIOS DE RESTRUCTURATION (DIAGNOSTIC ISSU DU GROUPEMENT DES AGRICULTEURS BIOLOGIQUES DE LOIRE ATLANTIQUE)



COMPTE-RENDU DIAGNOSTIC TRANSMISSION



LA FERME :

Date de l'entretien :



RÉALISÉ PAR :



LES CÉDANTS ET LA FERME :

Système herbager, 54 ha d'herbe et présence d'agroforesterie sur 13ha.
28ha pâturable par les 45 vaches de race Prime holstein
16.3ha de prairie permanente mais la plupart des prairies n'ont pas été retournées depuis presque 10 ans.
Bonne gestion du pâturage tournant dynamique.
Présence de l'eau dans toutes les parcelles et clôtures en bon état général.
Présence d'un séchage en grange de 150TMS



LES ATOUTS DE LA FERME :

- Système herbager performant
- Présence d'agroforesterie
- Ferme avec une bonne rentabilité et un atelier lait performant
- Bon équilibre travail/repos
- Présence de beaucoup de données technico-économiques
- Amortissement des bâtiments ce qui rend le coût de reprise plus bas
- Bâtiment adaptable pour d'autres types d'élevages
- Bonne surface de bâtiments pour d'autres productions éventuelles
- Parcelles saines au niveau des adventices, riches en matière organique
- Cédants très ouverts sur les différents projets de reprises potentiel et prêt à échanger avec les repreneurs potentiels
- Bon réseau local (groupes d'échanges, CUMA, voisins bio)



LES CONTRAINTES DE LA FERME :

- Risque de ravageurs (ex : taupin), l'activité microbienne du sol à relancer (maraichage et cultures)
- Ferme peu diversifiée qui peut empêcher certains porteurs de projets de visualiser d'autres possibilités
- Difficultés à se faire remplacer pour les vacances et jours fériés
- Tous les bâtiments sont groupés sur le même site ce qui contraint les porteurs de projets à tous travailler au même endroit

DESCRIPTIFS DES DIFFÉRENTES PRODUCTIONS POSSIBLES SUR LA FERME



OVINS LAIT

La ferme pourrait accueillir environ 150 brebis laitières sur 45 ha de la SAU (ou presque 52ha si on veut garder une marge de sécurité face au changement climatique). En transformant les logettes actuelles en couloir d'alimentation pour les brebis elles pourraient accueillir 159 brebis aux cornadis, ce qui laisse des places libres supplémentaires qui peuvent participer au confort des brebis notamment lorsqu'elles sont pleines. L'aire d'exercice pourrait être agrandie en supprimant une partie de la surface bétonnée des logettes, pour pouvoir laisser 2.5m² par brebis ce qui est le minimum recommandé notamment en période d'agnelage. Le quai de salle de traite de 8m de long permettrait de traire 28 brebis à la fois, soit environ 1h/1h30 pour la traite des 140 brebis.

Les 54ha de la ferme permettraient de subvenir largement aux besoins en fourrages du troupeau et le séchoir pourrait contenir quasiment entièrement les 157 tonnes de matières sèches de foin nécessaire à nourrir le troupeau.

Les agnelles pourraient être élevées dans les cases actuelles pour les génisses. Mais avec des agnelages de printemps il n'y aurait presque pas besoin de bâtiment.

Un des bâtiments génisses pourrait être adapté en fromagerie pour transformer le lait des brebis. Ce système permettrait de faire vivre 3 personnes à temps plein sur les 41 ha.

On peut imaginer un atelier volaille avec des poulaillers mobiles ou un atelier maraichage sur les surfaces restantes avec la possibilité de produire des céréales sur ces surfaces.

Ovins lait	
UTH	3,0
SAU	96% 51,92
SFP	26
UGB/ha SAU	0,69
UGB/ha SFP	1,4
Occupation bâti	554
Nbre de mères	150
Lait produit	93 000



CAPRINS

La ferme pourrait accueillir 160 chèvres en bâtiment et aux cornadis et faire vivre 2 ou 3 associés en fonction de si le lait est vendu en filière courte ou longue. En ayant la même organisation de bâtiment que pour les brebis. Il existe des collecteurs en filière longue en lait de chèvre en Loire-Atlantique les repreneurs ne seraient pas obligés de transformer. Comme pour les brebis ils pourront aménager une fromagerie dans un des bâtiments s'ils le souhaitent. Le séchoir pourrait contenir quasiment entièrement les 152 tonnes nécessaires à nourrir les 160 chèvres. Il y aurait besoin de 35ha pour nourrir les chèvres (46ha avec une marge d'adaptation au changement climatique). La salle de traite peut accueillir 24 ou 25 chèvres, soit un peu plus d'1h pour traire les 160 chèvres.

Les bâtiments actuels peuvent facilement être convertis dans d'autres productions. On peut imaginer mettre en place un fournil pour un paysan boulanger dans une des cases génisses de 80M². S'il y a moins de chèvres et de brebis les agnelles et les chevrettes

peuvent être élevées à côté des mères dans le bâtiment des vaches laitières. Cela laisse la nurserie et les cases à génisses disponibles pour un fournil, du stockage de matériel de maraichage (chambre froide, station de lavage, chambre chaude, ...), un bureau, un atelier de transformation pour un apiculteur, un centre de conditionnement pour des œufs, ...

Ferme Caprins	
UTH	2
SAU	46
SFP	25
UGB/ha SAU	0,7
UGB/ha SFP	1,5
Occupation bâti	460
Lait pdt	99 200
Nbre de mères	160



PORCINS

Pour la production porcine les bâtiments et leur disposition actuelle laissent moins de possibilités. Il faudrait faire les aménagements suivants : créer des courettes extérieures avec un accès vers les champs et créer un faux plafond pour que le bâtiment se réchauffe plus rapidement.

La ferme est peu adaptable de par sa SAU moyenne, les nouveaux installés pourraient-être au mieux autonomes à 60% et le coût alimentaire est la principale charge en élevage de porcs. L'assolement sera très complexe à gérer avec seulement 25 porcs car toutes les surfaces labourables le seront. Si les porteurs de projets réfléchissent plutôt à faire du plein air cela peut ouvrir plus de possibilités pour valoriser les prairies permanentes. Les bâtiments d'élevage seraient utilisés à quasiment entièrement, mais le séchoir ne serait pas valorisé par l'élevage des porcs, mais il y aurait besoin de plus de place pour le stockage des céréales, de la paille et d'un atelier de transformation si les porteurs de projets le souhaitent. Ainsi quasiment tous les bâtiments existants de la ferme pourraient être utilisés. Pour 2 UTH sur la ferme il faudrait transformer et commercialiser la totalité des 450 porcs engraisés par an

Porcs	
UTH	2
SAU	54
SFP	12
Occupation bâti	61,4
UGB/ha SAU	1,1
UGB/ha SFP	4,9
Porcs engraisés/an	450
Nbre de mère	25
Aire d'exercices extérieurs	602,5



POULES PONDEUSES

Les bâtiments de la ferme ne sont pas forcément adaptés et pas facilement adaptables à des poules pondeuses, ils sont trop hauts avec pour conséquence un volume d'air important à chauffer. Il faudrait des poulaillers mobiles dans une parcelle et avoir une bonne rotation. Néanmoins on peut imaginer un élevage de 2000 poules pondeuses sur la ferme. Cela correspond à environ 2 UTH et à un volume d'œufs important à commercialiser. Les élevages de pondeuses bio ont en général du mal à avoir plus de 50% d'autonomie alimentaire au vu de la complexité des rations de poules pondeuses. Il faudrait donc produire 45 tonnes de céréales par an soit entre 10 et 15ha en fonction des céréales faites (mélange céréalière, maïs grain, ...), il faudrait donc compter 33ha pour pouvoir faire une rotation saine avec pourquoi pas élevage de ruminants à côté pour valoriser les fourrages produits. Les céréales pourraient être stockées dans le bâtiment des génisses et il y aurait encore de la place pour une fabrique d'aliments à la ferme. Cette production occuperait peu d'espace de la ferme (environ 200m²).

Poules pondeuses	
UTH	2
SAU	33
SFP	22
Occupation bâti	200
UGB/ha SAU	1,3
UGB/ha SFP	1,9
Parcours (ha)	0,8
Nbre de poules	2000



MARAÎCHAGE

La ferme pourrait bien accueillir des maraichers. Dans ce scénario nous prenons une surface assez classique pour des maraichers. Ce type de système avec une 5 hectares permet de bien organiser les différents espaces (serres, planches, plein champ). Avec une partie produite en serre et une partie en plein champ et mécanisée. Les porteurs de projets pourraient être intéressés par une partie des bâtiments pour aménager une station de lavage, du stockage (chambres froides, chambres chaudes). Une zone de triage et de conditionnement ainsi que du stockage de matériel. Ils n'utiliseront pas beaucoup plus de 200 à 300 m² des bâtiments. Cet atelier maraîchage laisse amplement la place à d'autres ateliers sur la ferme. On peut l'imaginer avec 140m² de bâtiment pour qu'ils utilisent uniquement les bâtiments veaux et génisses.

Pour ce qui est de la commercialisation il y a déjà des maraichers qui font de la vente directe dans le secteur. Il faudra faire une étude de marché afin de voir s'il y a de la place pour d'autres maraichers aujourd'hui et contacter les maraichers déjà présents.

Maraichage	
UTH	2
SAU	5
Occupation Bati	250



PAYSAN BOULANGER / GRANDES CULTURES

En cas d'installation de paysans boulanger Bio, ils pourront aménager une partie stockage, triage et moulin dans un des bâtiments, peut-être dans une partie du bâtiment veaux et génisses et y faire le fournil. Il y aura de quoi stocker les 30 tonnes de céréales nécessaires à la production des 30 tonnes de pains pour faire vivre les paysans boulanger. Dans tous les cas ils utiliseront au grand maximum 200m² des bâtiments actuels dont une partie pour stocker le matériel culturel à l'abri. Pour avoir un assolement relativement sain il faudra garder au moins la moitié de la SAU en fourrage pour pouvoir faire des rotations. Les fourrages produits pourront être vendus à des voisins en élevage. On peut aussi imaginer un atelier d'élevage sur cette ferme. Au niveau de la commercialisation il y a déjà un paysan boulanger dans le secteur. Il faudra donc étudier le marché pour voir ce qu'il est possible de faire.

Avec la vingtaine d'hectares de céréales produites il y en aura trop par rapport aux besoins des paysans.

On peut imaginer d'autres céréales à destination de l'alimentation humaine pour diversifier l'assolement et les revenus (ex : lentilles, haricots, ...).

Paysan boulanger	
UTH	2
SAU	54
SFP	25
Occupation bâti	200
Pain produit/an (tonnes)	30

ATOUTS ET CONTRAINTES DE LA FERME SELON LES HYPOTHÈSES DE PRODUCTIONS POSSIBLES SUR LA FERME

	Maraiçhage	Ovins lait	Caprins	Volailles	Grandes cultures	Porcs
Structure de la ferme						
33ha groupés						
Bâtiments et parcellaire entretenus						
Bâtiments adaptables						
Surface de bâtiment moyenne						
Bonne surface cultivable						
Contexte professionnel						
Présence de CUMA						
Contrôle de performance/accompagnement technique						
Présence de fermes dans la même production						
Présence de fermes bio						
Commercialisation						
Filière longue						
Marchés de producteur/magasin/AMAP						
Présence de vente directe dans cette production						

EXEMPLE D'UN SCÉNARIO POSSIBLE :



La ferme pourrait accueillir 150 brebis en bâtiment et faire vivre 3 associés, 2 sur la ferme et 1 à la transformation. Il y aurait besoin de 33ha de fourrages pour nourrir les brebis.

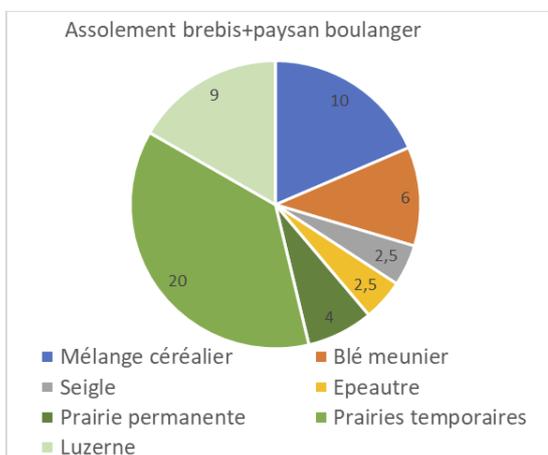
Les bâtiments actuels peuvent accueillir tous les animaux d'un élevage de brebis. Il y aurait de la place pour un paysan boulanger qui ferait entre 15 et 20 tonnes de pain par an.

Les deux assolements seraient complémentaires et permettraient d'avoir une rotation saine et de la fumure pour les cultures.

Le fait d'avoir du pain et des produits laitiers à vendre en commun permettrait de mutualiser les livraisons et les points de vente.

Il y aura aussi la possibilité de mutualiser la main d'œuvre et se répartir les astreintes.

Avoir un élevage de brebis permettrait aussi de valoriser le séchage en grange.



Ferme scénario	
UTH	4
SAU	54,00
SFP	33
UGB/ha SAU	0,6
UGB/ha SFP	1
Nbre de brebis	150
Lait produit	93 000
Pain produit	15T



CONCLUSION :

Votre ferme est de par sa taille et son aménagement bien adapté au maintien de l'élevage ruminant (notamment de par la présence du séchoir plus adapté à la production laitière).

Avec quelques aménagements il est possible de la convertir en d'autres productions que les vaches laitières. Nous pouvons aussi imaginer un élevage de vaches laitières plus petit avec de la transformation ou une diversification de ce plus petit élevage avec de la poule pondeuse, du poulet de chair, du porc plein air, du maraichage ou un paysan boulanger. Et ce grâce aux surfaces cultivables.

Les productions de volailles et de porcs semblent peu adaptées au vu de la SAU et de l'aménagement des bâtiments

Dans tous les cas avoir une dizaine d'hectares libérés par la présence de moins d'animaux sur la ferme permettraient aussi de libérer l'espace dans les cases génisses et la nurserie, pour y mettre par exemple un fournil ou stocker du matériel pour le maraichage.

Le fait que tout soit groupé sur un même site permettra aux futurs installés de travailler le plus possible ensemble et de partager les bâtiments et le matériel.

CONTACTS :

GROUPEMENT DES AGRICULTEURS
BIO DE LOIRE-ATLANTIQUE
1 rue Marie Curie
44170 Nozay

02 40 79 46 57

www.gab44.org

ANNEXE 2 - SYNTHÈSE DES FREINS IDENTIFIÉS NÉCESSITANT UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

Voici la liste des freins à la mise en place de projets de restructuration-diversification qui ont été identifiés lors de la réalisation des entretiens. Les porteurs de projet devraient être mieux accompagnés sur ces enjeux spécifiques.

Investissement/prise de risque financier

- Le rachat de fermes d'élevage parfois difficilement accessible financièrement, car ce sont des exploitations souvent très capitalisées.
- Les investissements financiers importants nécessaires pour la réhabilitation d'anciens bâtiments (restructuration) et la création de nouveaux ateliers (diversification).
- L'incertitude potentielle lors de la période d'installation du fait de la nécessité de construire ses débouchés dans le cas d'un circuit court.
- L'achat de matériel d'occasion et les travaux en autoconstruction non aidés financièrement.
- Le potentiel décalage temporel entre le moment de la vente par un cédant et l'achat/installation des porteurs de projet.
- Le différentiel entre la valeur d'usage/valeur patrimoniale pour des bâtiments à réhabiliter, notamment pour les bâtiments de production hors-sol.

Travaux / bâtiments

- Le manque d'accompagnement et de références techniques sur la transformation et la réhabilitation d'anciens bâtiments d'élevage et sur les potentiels scénarios de restructuration d'une ferme.
- Les difficultés à estimer le montant des travaux et/ou le temps à y passer dans le cas de l'autoconstruction.
- Le problème de la prise en charge du désamiantage dans les cas de transformations et d'abandon des bâtiments.
- La faiblesse de l'offre de logements accessibles ou disponibles pour les porteurs de projets s'installant en collectif.

Dimension sociale et socio-psychologique

- Les représentations parfois bloquantes des cédants sur la transmissibilité d'une ferme, son potentiel et les nouveaux profils d'agriculteurs pour envisager des reprises avec restructuration et par des NIMA.
- Les difficultés relationnelles entre cédants et repreneurs ou entre les repreneurs lors des périodes d'installation-transmission pouvant amener à l'abandon du projet.

Filières et débouchés

- Des filières longues pas toujours attractives pour les repreneurs.
- Des circuits courts rémunérateurs mais amenant un surcroît de travail et une charge mentale importante.
- Un manque ou éloignement de d'infrastructures d'abattage, de transformation ou de commercialisation.

- 1 Agreste. (2022). [Recensement agricole 2020. Surface moyenne des exploitations agricoles en 2020 : 69 hectares en France métropolitaine et 5 hectares dans les DOM.](#)
- 2 Installons Des Paysans. (2023). [Des agricultrices et agriculteurs nombreux, pour nourrir durablement la France de demain !](#)
- 3 VizAgreste, rubrique «Évolution du nombre d'exploitations», consulté le 14 septembre 2023
- 4 VizAgreste, rubrique «Évolution du nombre d'exploitations», consulté le 14 septembre 2023
- 5 Les actifs immobilisés correspondent aux actifs destinés à rester durablement dans l'entreprise (en opposition avec les actifs circulants). Ils comprennent par exemple les terres, les bâtiments, le matériel et les animaux.
- 6 Safer, Agreste, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. (2023). [Le prix des terres 2022. Analyse des marchés fonciers ruraux.](#)
- 7 Bonvillain, T., Rogissart, L., Foucherot, C. (2023). Transition de l'élevage : gérer les investissements passés et repenser ceux à venir.
- 8 Insee. (2020). [Les agriculteurs : de moins en moins nombreux et de plus en plus d'hommes.](#)
- 9 Agreste. (2022). [Synthèses conjoncturelles n°413. En 2023, net repli de la production de volailles ; Agreste. \(2023\). Synthèses conjoncturelles n°406. En 2022, repli de la production et hausse des prix à des niveaux inédits. ; Agreste. \(2023\). Synthèses conjoncturelles n°410. Un nouveau repli de la production bovine en 2022.](#)
- 10 Par exemple, la région Auvergne-Rhône-Alpes a perdu 14 200 exploitations agricoles entre 2010 et 2020 (Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. (2021). [Recensement agricole 2020. Premiers résultats en Auvergne-Rhône-Alpes](#))
- 11 Installons Des Paysans. (2023). [Des agricultrices et agriculteurs nombreux, pour nourrir durablement la France de demain !](#)
- 12 Agreste (2022). [Primeur n°13. Surface moyenne des exploitations agricoles en 2020](#)
- 13 Insee. (2021). Le niveau de vie des ménages agricoles est plus faible dans les territoires d'élevage.
- 14 Le résultat courant avant impôts (RCAI) se déduit de l'EBE après la prise en compte des charges financières et des amortissements. Cet indicateur permet de mesurer la performance économique des exploitations agricoles. Cependant, pour que cet indicateur fasse sens, il convient de le diviser par l'Équivalent Temps Plein (ETP) non salarié, qui est une unité de mesure proportionnelle au nombre d'heures travaillées.
- 15 Agreste. (2021). Les dossiers n°5. Les résultats économiques des exploitations agricoles en 2020.
- 16 *Ibid*
- 17 *Ibid*
- 18 *Ibid*
- 19 Le taux d'endettement correspond à l'ensemble des dettes rapportées au total de l'actif.
- 20 Agreste (2022). GRAPHAGRI 2022
- 21 Les lignes encadrées correspondent aux exploitations spécialisées en élevage.
- 22 Réseau Civam. (2022). [Ces agriculteurs renforcent leur autonomie face à la hausse du prix des intrants.](#)
- 23 Gouvernement. (2022). [Un plan de sauvegarde de la filière porcine.](#)
- 24 Gouvernement. (2022). [Le guichet « Ukraine » d'aide aux éleveurs est ouvert](#)
- 25 Purseigle, F., Hervieu, B. (2022). [Une agriculture sans agriculteurs](#), Presses de Sciences Po.
- 26 Lallouët Geffroy, J. (2023). [Accaparement des terres : en Bretagne, des empire agricoles s'étendent à l'abri de regards](#), Mediapart, consulté le 12 septembre 2023
- 27 Terre de liens. (2023). [La propriété des terres agricoles en France](#)
- 28 Site internet de CIWF France, [Rubrique COCHONS & TRUIES](#), consulté le 19 septembre 2023
- 29 WWF (2019). [Viande : manger moins, manger mieux](#)
- 30 Bonvillain, T., Rogissart, L., Foucherot, C. (2023). [Transition de l'élevage : gérer les investissements passés et repenser ceux à venir.](#)
- 31 Puybasset, A. (2023). [Recensement agricole 2020 : La concentration des élevages de porcs se poursuit](#). Réussir, consulté le 19 septembre 2023
- 32 Bonvillain, T., Rogissart, L., Foucherot, C. (2023). [Transition de l'élevage : gérer les investissements passés et repenser ceux à venir.](#)
- 33 La Fabrique écologique (2022). [Les prairies et l'élevage des ruminants au cœur de la transition agricole et alimentaire](#)
- 34 Rigal, S., et al. (2023). [Farmland practices are driving bird population decline across Europe](#), PNAS.
- 35 Delaby, L., Huguenin-Elie O. (2016). Impact et services environnementaux issus des élevages européens. Chapitre 4 In [INRA-DEPE. \(2016\). Rôles, impacts et services issus des élevages en Europe. Rapport de l'expertise scientifique collective réalisée par l'INRA à la demande des ministères en charge de l'environnement et de l'agriculture, et de l'ADEME.](#)
- 36 WWF. (2014). [Le boum du soja. L'essor du soja, impacts et solutions ; Haut conseil pour le climat. \(2022\). Dépasser les constats. Mettre en œuvre les solutions. Rapport annuel 2022.](#)
- 37 Intergovernmental Panel on Climate Change. (2022). [Synthesis Report of the IPCC Sixth Assessment Report \(AR6\).](#)
- 38 ANSES. (2023). [Conséquences des modifications climatiques sur les maladies animales.](#)
- 39 Haut Conseil pour le Climat. (2023). [Rapport annuel 2023. Acter l'urgence, engager les moyens.](#)
- 40 Site du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Rubrique «Impacts du changement climatique : Agriculture et Forêt», consulté le 19 septembre 2023
- 41 Intergovernmental Panel on Climate Change. (2022). [Synthesis Report of the IPCC Sixth Assessment Report \(AR6\).](#)
- 42 Cour des Comptes. (2023). Les soutiens publics aux éleveurs de bovins.
- 43 Harris Interactive, Réseau Action Climat. (2023). [Baromètre sur la consommation de la viande : quelles nouvelles attentes ? ; Greenflex, Ademe. \(2023\). La santé globale, moteur de la consommation responsable ? Baromètre Greenflex - ADEME de la consommation responsable 2023](#)
- 44 Agence Bio (2022). [Observatoire de la consommation bio](#)
- 45 Logvenoff, I. (2023). Pourquoi les restaurants boudent le bio, Alternatives Economiques
- 46 Agence Bio (2022). Réponses aux questions du webinar Agence BIO du 22 juin 2022 «Loi EGAlim : une solution pour agir avec la bio !»
- 47 Assemblée Nationale. (2022). [Rapport d'information sur l'évaluation de la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, \(dite « loi EGALIM »\)](#)
- 48 Donnée issue du site internet «Produire Bio» dans la Rubrique [La filière bovin lait](#), à partir de données de France Agrimer.
- 49 Interbev. (2023). [Rapport de responsabilité sociétale des organisations 2021-2022](#)
- 50 Agence Bio. (2023). [Les chiffres du BIO. Panorama 2022.](#)
- 51 Pôle Inpact. (2019). [Des idées pour transmettre. Si on restructurait les fermes?](#)
- 52 MCDR Usager-e-s. (2021). [Restructurer pour mieux transmettre.](#)
- 53 Parc Naturel régional du Haut-Languedoc. (2022). [Favoriser la transmission Installation Multiple ou Collective des fermes dans le Haut-Languedoc.](#)
- 54 Un Équivalent Temps Plein (ETP) est une unité de mesure proportionnelle au nombre d'heures travaillées par un salarié.
- 55 Chambres d'agriculture. (2022). [Recensement agricole 2020. Chiffres clés.](#)
- 56 Renault, C. (2021). [Suicides d'agriculteurs : «L'exploitation familiale renforce le sentiment d'isolement»](#), Le Figaro, consulté le 20 septembre 2023.
- 57 Sénat. (2021). [Suicides en agriculture : mieux prévenir, identifier et accompagner les situations de détresse](#)
- 58 Les agriculteurs interrogés ont attiré notre attention sur le temps passé en démarches administratives pendant et après l'installation. Un temps parfois alourdi par la nécessité de réaliser des avenants au projet DJA initial.
- 59 Nous avons calculé le taux d'endettement moyen de chaque ferme en le pondérant

- par son chiffre d'affaires et nous le comparons avec des fermes dont l'âge moyen du chef d'exploitation se situe dans la même tranche d'âge (31 à 40 ans) dans les microdonnées du Réseau d'information comptable agricole (RICA).
- 60 Agreste (2022). [GRAPHAGRI 2022](#)
- 61 Les NIMA représentent plus de la moitié de la population qui s'informe auprès des points accueil installation selon le CGAAER (2023).
- 62 CIVAM IT 35 (2018). [Analyse des freins à l'installation en élevage bovin lait des personnes non issues du milieu agricole](#)
- 63 Purseigle, F., Hervieu, B. (2022). [Une agriculture sans agriculteurs](#), Presses de Sciences Po.
- 64 Pôle Inpact. (2019). [Des idées pour transmettre. Si on restructurait les fermes?](#)
- 65 Par insuffisance de la politique de soutien à l'agriculture biologique, «les objectifs de 18 % de surface agricole utile en bio à l'horizon 2027 pour la France et de 25 % des surfaces en 2030 pour l'Europe ne semblent pas atteignables selon la Cour des comptes. Le rapport du Sénat de 2020 déplorait déjà un projet «Ambition bio 2022» hors d'atteinte, le rebaptisant même «Ambition bio (au mieux) 2026» (Source : Vie publique. 2023. [Agriculture biologique : le défi de la transition](#)).
- 66 Notons que le cahier des charges AB encourage l'autonomie, notamment du fait de la nécessité du lien au sol sur les fermes en élevage.
- 67 Sont comptabilisés les animaux reproducteurs sans leur suite ou les animaux engraisés dans le cas d'élevage engraisseur uniquement.
- 68 Pôle Inpact. (2019). [Des idées pour transmettre. Si on restructurait les fermes?](#)
- 69 Aubert, P.A., Schwood, M.H., Poux, X. (2019). [Agroecology and carbon neutrality in Europe by 2050: what are the issues? Findings from the TYFA modelling exercise](#), IDDR1 ; Couturier, C., Charru, M., Doublet, S., Pointereau, P. (2016). [Afterres 2050](#), Solagro ; ADEME. (2021). [Transition\(s\) 2050. Choisir maintenant. Agir pour le climat.](#)
- 70 Agreste. (2023). Primeur N°5. [Recensement agricole 2020. Commercialisation. Près d'une exploitation sur quatre vend en circuit court.](#)
- 71 APCA, Chambre d'agriculture de l'Hérault. (2022). [Guide à destination des conseillers - Construction, aménagement et équipement des ateliers de transformation de produits laitiers fermiers.](#)
- 72 *Ibid*
- 73 Bio d'Aquitaine. (2016). [S'installer en maraîchage - Guide pratique](#). Il s'agit du coût d'une installation en maraîchage en agriculture biologique, productions diversifiées toute l'année, en vente directe (paniers, marchés, quelques magasins) et en démarrant de rien (et sans compter le coût d'une éventuelle serre à plants et l'achat de foncier).
- 74 L'Atelier paysan a également documenté trois exemples de transformation du bâti dans le cadre de transmissions sous forme de restructuration. Pour plus d'informations, se référer à : Atelier paysan. (2021). [Transformation du bâti : trois exemples de restructuration.](#)
- 75 INSEE. (2022). [Au premier trimestre 2022, les coûts de production dans la construction augmentent de 3,0%.](#)
- 76 Etude interne la Foncière Terre de liens (2023) menée dans le cadre d'un programme pluriannuel de désamiantage complet de l'ensemble de son parc immobilier.
- 77 Site internet de la Région Bretagne, Rubrique «Aide au désamiantage de bâtiments agricoles», consulté le 22 septembre 2023
- 78 Site internet de la Région Occitanie, Rubrique «Dispositif d'aides pour le désamiantage des toitures en cas de solarisation», consulté le 22 septembre 2023
- 79 Bonvillain, T., Rogissart, L., Foucherot, C. (2023). [Transition de l'élevage : gérer les investissements passés et repenser ceux à venir.](#)
- 80 Bonvillain, T., Rogissart, L., Foucherot, C. (2023). [Transition de l'élevage : gérer les investissements passés et repenser ceux à venir.](#)
- 81 «D'après le RICA, les exploitations d'élevage concentrent environ 13 milliards d'euros d'actifs en bâtiment, et 20 milliards en matériel. En reprenant les cibles de réduction des cheptels de la Stratégie nationale bas carbone 2 à horizon 2030 par grandes catégories d'animaux (vaches laitières, allaitantes, etc.), et en faisant l'hypothèse simplificatrice que les actifs à risque sont proportionnels aux baisses de cheptels, on obtient un total de 1,7 milliard d'euros en bâtiment et 2,7 milliards d'euros en matériel d'actifs potentiellement à risque. Répartis sur 10 ans, si 100 % de ces actifs étaient échoués, ces montants reviendraient à 170 millions d'euros et 270 millions d'euros (soit 440 millions d'euros au total) par an respectivement en bâtiment et en matériel.» Source : Bonvillain, T., Rogissart, L., Foucherot, C. (2023). [Transition de l'élevage : gérer les investissements passés et repenser ceux à venir.](#)
- 82 Enseignement tiré d'un entretien réalisé avec un conseiller transmission, spécialisé sur les élevages de porcs, d'une coopérative bretonne.
- 83 Pour obtenir davantage d'exemple de fermes restructurées, vous pouvez consulter le rapport «Des idées pour transmettre. Si on restructurait les fermes ?» (2019) réalisé par le Pôle Inpact.
- 84 MCDR Usager-e-s. (2021). [Restructurer pour mieux transmettre](#)
- 85 [Association Tarnaise pour le Développement de l'Agriculture de Groupe](#)
- 86 Le stockage ou portage temporaire fait partie des modes d'actions de la SAFER. Cet outil a été massivement utilisé dans les années 70 dans le cadre d'une politique d'Etat favorisant les migrations inter-régionales d'actifs agricoles venant des régions densément peuplées vers des régions agricoles en déprise. Depuis les années 80, la SAFER mobilise assez peu cet outil, sauf quand elle est sollicitée et soutenue financièrement par des acteurs locaux, généralement des collectivités locales.
- 87 Rapport CGAAER n° 21039 : [Évolution des modes de portage du foncier, 2023](#)
- 88 [Le portage foncier, des mondes en pleine effervescence ?](#), publication Terre de Liens, 2022
- 89 Agreste. (2023). Synthèses conjoncturelles n°413. [En 2022, net repli de la production de volailles](#) ; Agreste. (2023). Synthèses conjoncturelles n°406. [En 2022, repli de la production et hausse des prix à des niveaux inédits](#) ; Agreste. (2023). Synthèses conjoncturelles n°410. [Un nouveau repli de la production bovine en 2022.](#)
- 90 «57 % des Français affirment avoir réduit leur consommation de viande ces 3 dernières années et 39 % souhaitent la diminuer dans les 3 prochaines années.» (Source : Harris Interactive, Réseau Action Climat. (2023). [Baromètre sur la consommation de la viande : quelles nouvelles attentes ?](#))
- 91 «En 2022, le cap des 60 000 fermes engagées en bio (certifiées ou en conversion) a été franchi, soit 14,2 % des fermes françaises.» (Source : [Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. \(2022\). Les chiffres de l'agriculture biologique en 2022](#))
- 92 Exemple de [12 filières bio territorialisées en productions végétales](#) et en élevage (viande et lait).
- 93 Site internet EcophytoPIC, Rubrique «Projet FILTER», consulté le 22 septembre 2023
- 94 Répartition des ateliers dans le chiffre d'affaires : 28 % primes PAC, 10 % fromagerie des Artisans, 38 % roquefort, 18 % pains et 6 % viandes et divers.
- 95 Une synthèse des freins existants pour mettre en place la restructuration-diversification est présentée en Annexe n°3.
- 96 Ce type de diagnostic transmission avec des scénarios existe déjà. C'est le cas de celui développé par le Groupement des agriculteurs biologiques de Loire Atlantique (cf Annexe 1).
- 97 Il s'agit des aides à l'investissement issues de la Politique Agricole Commune. (Source : [Bonvillain, T., Rogissart, L., Foucherot, C. \(2023\). Transition de l'élevage : gérer les investissements passés et repenser ceux à venir.](#))
- 98 *Ibid*
- 99 *Ibid*
- 100 Pôle Inpact. (2019). [Des idées pour transmettre. Si on restructurait les fermes?](#)



Le réseau FNAB – Fédération d'Agriculture Biologique – est le seul réseau professionnel agricole, spécialisé en agriculture biologique. Cette association née en 1978, est constituée d'une tête de réseau, de 13 groupes régionaux et de près de 90 groupes locaux. Elle compte environ 10 000 fermes bio adhérentes. En tant qu'organisme professionnel, la FNAB a pour objet l'organisation, la représentation et la défense au plan national et international de la profession d'agriculteur-riche biologique. La FNAB a également un rôle d'interface entre son réseau et les organisations européennes ou mondiales de la bio. En tant que représentant de tous les producteurs biologiques, elle les alerte sur les besoins de la profession, les améliorations nécessaires et en suit activement la mise en œuvre. Enfin, en tant que fédération, elle anime le réseau des groupements d'agriculteurs biologiques répartis sur tout le territoire français. Ainsi, elle appuie les réflexions et les actions des groupements adhérents, pour que se développe une agriculture biologique de haute qualité, qui soit ouverte à tous et toutes.

www.fnab.org



FONDATION
POUR LA NATURE
ET L'HOMME

Dépasser les clivages, inspirer les courages

Reconnue d'utilité publique, apaisante et non-confessionnelle, la Fondation pour la Nature et l'Homme œuvre depuis 1990 pour que les solutions écologiques deviennent la norme de nos vies, sans laisser personne de côté. En plaçant l'humain au cœur de ses actions, elle lève les blocages économiques, politiques, psychologiques et sociaux qui entravent cet horizon, seul choix d'avenir.

Pour y parvenir, la Fondation démontre qu'agir pour le climat et la biodiversité est dans l'intérêt de tous. Avec son conseil scientifique et ses partenaires, elle propose à celles et ceux qui ont le pouvoir d'agir, des décideurs politiques aux acteurs économiques en passant par les citoyens, des solutions qui concilient les impératifs de la planète et les besoins humains. L'exigence dans l'action, la co-construction, la solidarité et le dialogue avec tous sont les fondamentaux de sa méthode.

www.fnh.org



Terre de Liens agit depuis près de 20 ans pour enrayer la disparition des terres et faciliter l'accès au foncier agricole pour de nouvelles installations paysannes. Le mouvement Terre de Liens est constitué de trois piliers aux actions complémentaires :

un réseau associatif mobilisé partout en France qui accueille et accompagne les paysans pour leur accès à la terre, une foncière, entreprise d'investissement solidaire ouverte aux citoyens, qui permet à chacun de placer son épargne pour acheter des fermes et favoriser une agriculture biologique, nourricière et de proximité, une fondation reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir des legs et donations. Elle achète aussi des terres et y garantit des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement à très long terme. Terre de Liens participe ainsi à la relève agricole et facilite la transmission intergénérationnelle en installant de nouveaux paysans.

www.terredeliens.org